



Rapport Loi Énergie Climat 2024

Revue sur l'année d'exercice 2023



Introduction

ABN AMRO Investment Solutions (AAIS), en sa qualité de société de gestion financière française est soumise à l'article 29 de la Loi sur l'Energie et le Climat (LEC) entrée en vigueur le 8 novembre 2019. Son décret d'application n°2021-663 publié le 27 mai 2021, dans le prolongement de l'article 173 (publié le 29 décembre 2015), demande aux sociétés financières de rendre compte sur les risques liés au changement climatique et à la biodiversité dans leurs politiques de gestion des risques de durabilité. L'objectif du législateur français est de faire écho à l'Accord de Paris sur le Climat et d'engager la France dans la transition vers une économie neutre en carbone d'ici 2050.

Dans le cadre du plan d'action européen pour la finance durable et de son objectif de canaliser les investissements privés pour la transition vers une économie neutre sur le plan climatique, l'Union Européenne a adopté en septembre 2019 son Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). Ce règlement est composé de 20 articles introduisant diverses exigences liées à la transparence pour les acteurs des marchés financiers et les conseillers financiers au niveau des entités, des services et des produits. Il vise à fournir, de manière standardisée, plus de transparence sur la durabilité au sein des marchés financiers, afin de prévenir « l'écoblanchiment » et d'assurer la comparabilité. Le règlement SFDR est entré en vigueur en mars 2021 et la première exigence majeure était de classer les

produits d'investissement en 3 catégories en instaurant des cadres ESG communs : les fonds « Art. 9 » qui poursuivent un ou des objectifs durables, les fonds « Art. 8 » qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales et les fonds « Art. 6 » qui présentent un engagement faible ou nul sur les questions ESG.

Ce rapport décrit l'ensemble des moyens mis en œuvre par ABN AMRO Investments Solutions, en tant que société de gestion responsable, pour contribuer à l'accélération de la transition écologique et sociale, à la lumière de l'Accord de Paris sur le climat, de la LEC-article 29 et du règlement SFDR.

Comme préconisé par le décret d'application, le lecteur trouvera aussi les indicateurs de durabilité pertinents pour les fonds dont elle assure la gestion et dont les encours sont supérieurs à 500 millions € ; soit, à fin décembre 2023, les fonds suivants :

- ▶ ABN AMRO Parnassus US ESG Equities
- ▶ ABN AMRO Candriam ESG Treasury
- ▶ ABN AMRO Robeco Quant Duration Global Bonds
- ▶ ABN AMRO Blackrock Euro Government ESG Bonds
- ▶ ABN AMRO ESG Profiefonds Matig Offensief
- ▶ ABN AMRO Portfolio Flexible Bonds
- ▶ ABN AMRO Global ESG Equities
- ▶ ABN AMRO Candriam Emerging Markets ESG Bonds
- ▶ ABN AMRO Edentree European Sustainable Equities
- ▶ ABN AMRO ESG Profiefonds Matig Defensief
- ▶ ABN AMRO BlueBay Euro Aggregate ESG Bonds
- ▶ ABN AMRO Schroder Euro Corporate ESG Bonds
- ▶ ABN AMRO Candriam Global ESG High Yield Bonds

Sommaire



01

Informations relatives à la démarche générale de l'entité

P. 4



02

Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité

P. 19



03

Informations relatives à la démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité

P. 35



04

Informations sur la stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre

P. 41



05

Informations relatives à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles

P. 47



06

Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

P. 52



07

Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

P. 56



08

Informations sur les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux, et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

P. 61



09

Démarches d'amélioration et mesures correctives

P. 81

01

L'approche globale d'ABN AMRO Investment Solutions en matière de durabilité

1. Notre société
2. Objectif et stratégie d'ABN AMRO Bank N.V.
3. Nos valeurs
4. Notre approche des investissements ESG et durables
5. Communication et rapport client

1. NOTRE SOCIÉTÉ

Pionnier de la multigestion en Europe depuis plus de 25 ans, ABN AMRO Investment Solutions (AAIS) est la société de gestion d'actifs du groupe ABN AMRO Bank N.V. Forte d'un engagement ESG inscrit au cœur de son modèle depuis sa création en 1998, ABN AMRO Investment Solutions met à la disposition de ses clients, internes et externes au groupe, toute l'expertise de ses 93 collaborateurs¹ animés autour d'un objectif commun : proposer les approches d'investissement les plus innovantes et adaptées tant aux enjeux des clients qu'aux défis contemporains en matière de responsabilité sociale et environnementale.

Dirigée par François-Xavier Gennetais, la société dispose d'une équipe aux profils variés et multiculturels, répartie entre Paris, Amsterdam et Francfort.

À fin décembre 2023, elle gérait 19,5 milliards d'euros d'actifs dont 15,7 milliards d'actifs ESG ou durables² ; ainsi 80% de ses encours font l'objet d'une prise en compte systématique de certains critères ESG lors du processus d'investissement.



2. OBJECTIF ET STRATÉGIE D'ABN AMRO BANK N.V.

ABN AMRO Bank N.V. (ABN AMRO) est l'une des principales banques néerlandaises. ABN AMRO Bank N.V. fournit des services bancaires à des clients particuliers et privés ainsi qu'à des entreprises, et emploie plus de 20 000 personnes. Elle s'adresse aux clients présents aux Pays-Bas et dans le nord-ouest de l'Europe. Elle fournit une gamme de produits et de services comprenant les prêts, les hypothèques, les paiements, les conseils financiers et la gestion d'actifs. Cette dernière fonction (gestion d'actifs) est assumée par ABN AMRO Investment Solutions.

La durabilité est un élément clé de la stratégie de la Banque (résumée par le slogan « une banque personnelle à l'ère du numérique ») exprimée par son objectif : « *Une banque meilleure pour les générations à venir* ».

1. Chiffre à fin décembre 2023 (Employés à Temps Plein)

2. Couvre ici les produits d'investissement relevant des Art.8 (qui promeuvent des caractéristiques environnementales et sociales) et Art.9 (qui poursuivent uniquement des objectifs durables) de SFDR

Le principal objectif du groupe ABN AMRO est d'accélérer la transition vers un modèle plus durable. Nous sommes convaincus que, dans les années à venir, tous nos clients seront impactés par cette transition d'une manière ou d'une autre. Par conséquent, le groupe ABN AMRO s'appuie sur son expertise pour aider toutes les parties prenantes (clients, employés, investisseurs ainsi que la société dans son ensemble) à opérer ce changement vers des produits et des modèles économiques durables³. Nos efforts sont axés sur la lutte contre le changement climatique, l'accélération de l'économie circulaire et la création d'un impact social positif.

3. NOS VALEURS

ABN AMRO a un objectif clair : « *Une banque meilleure pour les générations à venir* ». Nous prenons au sérieux notre rôle au sein de la société. Notre objectif est d'être un partenaire de confiance et de créer de la valeur à long terme pour nos parties prenantes. Notre objectif constitue notre boussole dans tout ce que nous entreprenons. Nos valeurs fondamentales, à savoir l'attention, le courage et la collaboration, servent de point d'ancrage à cet objectif.



Attention



Courage



Collaboration

Nos valeurs fondamentales expriment notre sens des responsabilités envers toutes les parties prenantes, y compris nos employés, et notre ambition de soutenir nos clients en tant que groupe offrant des services bancaires et des solutions d'investissement.

3. Rapport annuel intégré du groupe ABN AMRO pour 2023

ATTENTION
(ou « Care »)

Nous nous soucions de nos clients et voulons le meilleur pour eux. En sa qualité de signataire des Principes pour l'investissement responsable (« PRI ») par l'intermédiaire d'ABN AMRO Bank N.V., ABN AMRO Investment Solutions a une obligation fiduciaire. Nous mettons nos clients au cœur de tout ce que nous entreprenons, car en comprenant leurs besoins, nous pouvons faire progresser leurs intérêts financiers et extra-financiers à long terme. Nous considérons qu'il en va de notre responsabilité. Notre obligation fiduciaire s'applique également à nos ambitions en matière de durabilité. Nous nous soucions de notre planète, des générations futures et des personnes que nous côtoyons.

COURAGE

Il faut du courage pour s'engager à provoquer des changements positifs, afin de tenir ses promesses et réaliser ses ambitions.

Nous voulons montrer l'exemple, c'est pourquoi ABN AMRO Investment Solutions cherche continuellement à renforcer l'intégration de la durabilité dans toute son organisation, par exemple dans son processus de prise de décision, de due diligence, de gestion de portefeuille et de gestion des risques.

COLLABORATION

Ce n'est que grâce à la collaboration que nous pouvons réaliser nos ambitions, et si nous voulons relever les défis auxquels nous sommes confrontés, nous devons travailler ensemble. Personne ne possède toutes les réponses.

Nous sélectionnons les Gestionnaires d'investissement externes avec lesquels nous travaillons en fonction de leur philosophie et de leur processus d'investissement, ainsi que de leur niveau d'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Afin d'évaluer correctement ces facteurs et les capacités futures du Gestionnaire d'investissement externe, ABN AMRO Investment Solutions a développé sa propre méthodologie d'évaluation de la gestion déléguée. En fonction des capacités du Gestionnaire d'investissement externe, nous collaborons avec lui pour développer (davantage) ses capacités d'analyse ESG et/ou mieux intégrer les critères ESG dans son approche d'investissement.

4. NOTRE APPROCHE DES INVESTISSEMENTS ESG ET DURABLES

Introduction

ABN AMRO Investment Solutions est une société de gestion spécialiste de l'architecture ouverte et des solutions multi-gérants. Elle dispose d'une équipe interne de gérants expérimentés en charge de la gestion de ces fonds. Dans le présent document, nous utiliserons le terme de « équipe de gestion » pour les désigner.

ABN AMRO Investment Solutions travaille aussi avec un grand nombre de gestionnaires d'investissement externes à travers le monde. Cette collaboration peut prendre différentes formes : de la simple sélection d'un fonds externe sur notre liste de « fonds recommandés » à la mise en place d'une solution d'investissement personnalisée (« délégation » donnée sur un compartiment à une société de gestion externe). Nos

gestionnaires d'investissement externes ont été sélectionnés sur la base de leurs compétences et de leurs antécédents, ainsi que de la compatibilité de leur philosophie et de leurs processus d'investissement avec nos normes et orientations en termes de durabilité. En effet, chaque gestionnaire d'investissement externe possède sa propre approche d'investissement. Néanmoins, ABN AMRO Investment Solutions, en tant que société de gestion, a mis en place des politiques globales standardisées. Ces politiques contiennent les critères de durabilité qui constituent le socle de notre Politique d'investissement Durable que les Gestionnaires d'investissement externes et notre équipe de gestion doivent respecter.

Processus de due diligence et sélection des fonds externes & des gestionnaires d'investissement externes

Depuis 2016, ABN AMRO Investment Solutions intègre systématiquement des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dans son processus de sélection, qui est étendu à toutes les classes d'actifs. Chacun des analystes de l'équipe de sélection de gestionnaires d'investissement externes (« Manager Due Diligence team » - MDD), chargée de la sélection des stratégies, a une connaissance approfondie des critères ESG et des thèmes associés. L'équipe dispose des outils nécessaires pour sélectionner les stratégies ESG/durables au sein des différentes classes d'actifs.



L'équipe attribue deux ratings :



- Un rating financier qui évalue la qualité de la stratégie d'investissement et la stabilité de son ratio risque/rendement sur différents cycles de marché,



- Un rating durable qui évalue la qualité de l'approche durable du Gestionnaire. Ce rating est basé sur une analyse approfondie de la philosophie et du processus d'investissement du fonds, des compétences de l'équipe ESG et de la dynamique entre cette dernière et l'équipe de gestion, ainsi que des capacités d'engagement du Gestionnaire.

Ensuite, les spécialistes internes de notre équipe *Operational Due Diligence* (ODD) sont chargés d'évaluer les opérations de la société de gestion sélectionnée. L'équipe ODD a élaboré deux ratings afin de l'évaluer :

- Un rating opérationnel qui se fonde sur notre évaluation de l'assise financière de la société de gestion externe, de son développement commercial, de la qualité de ses infrastructures et de ses ressources opérationnelles et de gestion des risques ;
- Et un rating lié à la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) qui est basé sur notre évaluation de l'ambition du gestionnaire dans ce domaine, des politiques de la société de gestion externe (et de leur mise en œuvre) à l'égard de ses employés, de ses prestataires de services, de ses clients et de la société civile, ainsi que de la transparence de l'entreprise concernant ses progrès.

L'intégration des facteurs de durabilité⁴ dans le processus de sélection permet également à ABN AMRO Investment Solutions de structurer ses exigences à l'égard des gestionnaires d'investissement externes associés à sa gamme de fonds. Ces obligations sont formalisées dans la convention de délégation de gestion (IMA) entre le (futur) Gestionnaire d'investissement externe et ABN AMRO Investment Solutions.

4. Le terme « facteurs de durabilité » est un terme générique qui regroupe les facteurs relatifs aux questions ESG, aux droits humains et à la lutte contre la corruption.

Par exemple :

- Tous les gestionnaires d'investissement externes sous délégation avec lesquels nous travaillons doivent pouvoir démontrer leur engagement en faveur de l'investissement responsable en signant les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) ou une initiative similaire, ou en acceptant de devenir signataire dans un délai prédéterminé ; les actions d'engagement menées par les gestionnaires d'investissement externes constituent la pierre angulaire du processus ;
- Tous les gestionnaires d'investissement externes sous délégation doivent respecter notre liste d'exclusion, qui comprend des exclusions minimales valables pour l'ensemble de la gamme de fonds (telles que les entreprises impliquées dans le commerce des armes controversées et celles qui ne respectent pas les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies). Les gestionnaires d'investissement externes doivent aussi appliquer à la stratégie sélectionnée, une série d'exclusions supplémentaires et une approche en sélectivité ESG afin de pouvoir être éligible à notre classification interne de durabilité (établie par ABN AMRO Investment Solutions selon les principes SFDR). Notre liste détaillée d'exclusions et l'ensemble de notre politique d'investissement durable sont disponibles sur notre site internet, sous la rubrique Informations relatives à la durabilité. Nous aborderons les exclusions spécifiquement pertinentes pour ce rapport dans les chapitres concernant notre stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris et la biodiversité.

Classification des fonds

Le 10 mars 2021, le niveau 1 de la réglementation (UE) 2019/2088, également connu sous le nom de « Sustainable Finance Disclosure Regulation » ou « SFDR » est entré en vigueur. Le règlement SFDR vise à fournir, de manière standardisée, plus de transparence sur la durabilité au sein des marchés financiers, afin de prévenir "l'écoblanchiment" et d'assurer la comparabilité entre les produits. À la lumière du règlement SFDR, dès 2020, ABN AMRO Investment Solutions entame la classification de sa gamme de fonds dans les trois catégories de produits telles que définies par SFDR. Cet exercice s'est largement appuyé sur les connaissances approfondies de notre équipe de sélection de gérants sur la stratégie d'investissement et les compétences de chaque gestionnaire d'investissement externe. La classification SFDR d'un produit n'est pas nécessairement une indication de son degré de durabilité, il s'agit plutôt d'un système de classification permettant de regrouper des exigences de publication communes à chacune des catégories. Cependant, elle peut servir de base pour identifier le degré de durabilité des produits, car les informations requises fourniront des indications comparables pour déterminer dans quelle mesure les caractéristiques de durabilité sont reflétées dans l'objectif d'investissement, la stratégie et la politique des produits, ainsi que dans la composition du portefeuille.

Comme requis par le règlement SFDR, ABN AMRO Investment Solutions a effectué un classement primaire de ses fonds selon les principales catégories suivantes :



Art.9

► Produits d'investissement durables (produits relevant de l'Art.9) :

Ces produits doivent répondre aux critères minimaux suivants :

- Le produit doit avoir un objectif d'investissement durable environnemental et/ou social mesurable⁵. La gamme des fonds gérés par ABN AMRO Investment Solutions et relevant de l'Art. 9, à fin décembre 2022, présentent des objectifs environnementaux d'alignement avec l'accord de Paris et/ou répondant à certains Objectifs de Développement Durables (ODD) des Nations Unies. Sur la base de critères définis (quantitatifs et/ou qualitatifs) avec nos Gestionnaires d'investissement externes, ABN AMRO Investment Solutions a déterminé la part minimale des objectifs Environnementaux et Sociaux pour chaque portefeuille d'investissement. A ce jour, ABN AMRO Investment Solutions n'a pas opté pour un alignement de ses objectifs environnementaux tels que défini par le règlement Taxonomie ;
- L'investissement ne cause pas de préjudice significatif aux autres facteurs de durabilité. Ceci peut être qualifié, entre autres, par l'évaluation des principales incidences négatives (« Principal Adverse Impacts » - PAI) d'une entreprise/pays bénéficiaire ou d'un produit d'investissement.
- Les entreprises dans lesquelles le portefeuille investit doivent démontrer de bonnes pratiques de gouvernance.



Art.8

► Produits d'investissement ESG (produits relevant de l'Art.8) :

Les produits classés sous l'Art.8 de SFDR doivent promouvoir des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Aussi ABN AMRO Investment Solutions a défini un ensemble d'indicateurs de durabilité mesurables et communs à tous les fonds de cette catégorie. A ce jour, ABN AMRO Investment Solutions n'a pas opté pour un alignement de ses objectifs environnementaux tels que défini par le règlement Taxonomie.

En outre, les entreprises investies par les produits relevant de l'Art.8 de SFDR doivent démontrer de bonnes pratiques de gouvernance ;

Par ailleurs, il est possible qu'une partie d'un produit relevant de l'Art.8 de SFDR possède un objectif d'investissement durable, mais il ne peut pas être classé comme un produit relevant de l'Art.9 car l'objectif d'investissement durable ne concerne pas l'ensemble du produit. A fin décembre 2023, la gamme des fonds gérés par ABN AMRO Investment Solutions n'offre pas encore cette option.

Pour les fonds relevant des Art.8 et 9 de SFDR, ABN AMRO Investment Solutions a mis en place des critères d'exclusion sur certaines activités que nous avons identifiées comme étant trop risquées d'un point de vue financier ou de réputation, et/ou non conformes à nos

5. Ou plusieurs

valeurs. Ces critères d'exclusion dépendent de la classification du fonds et sont appliqués en plus des exclusions de base appliquées aux produits relevant de l'Art.6 de SFDR⁶.



Art.6

► Autres produits d'investissement (relevant de l'Art. 6) :

Les fonds relevant de l'Art.6 sont des fonds non ESG et non durables ; cependant, ils prennent en compte certains risques de durabilité. Le risque de durabilité se définit comme « un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il(elle) se produit, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement » (SFDR, Art.3). Les produits relevant de l'Art.6 de SFDR doivent cependant tenir compte des risques de durabilité pour évaluer

les incidences financières négatives potentielles sur leurs portefeuilles. En outre, les produits SFDR - Art.6 intégrés dans notre gamme de fonds prennent en compte des précautions minimales en matière environnementale, sociale et de gouvernance sur la base d'un socle d'exclusions. Ainsi, ils excluent les pays et les armes controversés, les entreprises qui ne respectent pas les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies⁷ ainsi que les cultivateurs et fabricants de tabac.



Dans la continuité de notre plan détaillé en 2021, nous nous sommes attelés en 2022 à générer et mettre en ligne sur notre site internet toutes les informations SFDR requises par l'implémentation des RTS (Regulatory Technical Standards) au niveau des produits d'investissement (les fonds). Ainsi, sur notre site web, le lecteur pourra trouver pour chacun de nos fonds relevant de la réglementation SFDR, les documents standardisés suivants⁸ :

- Les informations précontractuelles⁹ : Ces informations explicitent les objectifs de durabilité et les métriques associées du produit d'investissement pour atteindre lesdits objectifs ;
- Les informations périodiques : Ces informations explicitent si et comment les objectifs ont été atteints sur la période sous revue ainsi que les pistes de remédiation ;
- Les informations résumées publiées sur le site internet : Ces informations rappellent les objectifs de durabilité/stratégie d'investissement et explicitent les moyens humains & techniques, limitations, contrôles et diligence raisonnables en place.

6. Nous avons identifié 4 niveaux d'exclusion dont vous pouvez retrouver les détails sur le document « Liste d'Exclusion » publié sur notre site internet

7. Appelé aussi UN Global Compact (UNGC)

8. Consignes et modèles disponibles dans le règlement délégué UE 2022/1288 de la Commission

9. Document constituant une annexe au prospectus du fonds, disponible dans la section

Champ d'application

Notre politique d'investissement durable¹⁰ couvre l'ensemble de notre gamme de fonds¹¹.

Ci-dessous la liste des fonds dont les encours sont supérieurs à 500 millions € et qui font l'objet d'une analyse spécifique dans ce document comme requis par le régulateur.

Tableau 1a - liste des fonds dont les encours sont > 500 millions €

Nom du Fonds	Classification SFDR	Encours en €
ABN AMRO Parnassus US ESG Equities	Art. 8	2 444 939 936
ABN AMRO Candriam ESG Treasury	Art. 8	1 087 378 903
ABN AMRO Robeco Quant Duration Global Bonds	Art. 6	1 066 820 354
ABN AMRO Blackrock Euro Government ESG Bonds	Art. 8	1 022 942 069
ABN AMRO ESG Profiefonds Matig Offensief	Art. 8	914 237 809
ABN AMRO Portfolio Flexible Bonds	Art. 8	878 946 229
ABN AMRO Global ESG Equities	Art. 8	792 637 902
ABN AMRO Candriam Emerging Markets ESG Bonds	Art. 8	763 289 232
ABN AMRO Edentree European Sustainable Equities	Art. 9	699 625 999
ABN AMRO ESG Profiefonds Matig Defensief	Art. 8	651 022 336
ABN AMRO BlueBay Euro Aggregate ESG Bonds	Art. 8	577 235 726
ABN AMRO Schroder Euro Corporate ESG Bonds	Art. 8	549 093 471
ABN AMRO Candriam Global ESG High Yield Bonds	Art. 8	542 912 388
Total		11 991 082 353

Source : AAIS

Nous décomptons 13 fonds dont les encours étaient supérieurs à 500 millions € à fin décembre 2023. Ils représentent 81% des encours globaux (ils totalisent 15,7 milliards € sur un total d'encours gérés par ABN AMRO Investment Solutions de 19,5 milliards €). La grande majorité d'entre eux (soit 13.896 millions €) sont des fonds ESG Art.8 ; dans la liste, nous trouvons un fonds durable Art.9 (soit 700 millions €) et un fonds non-ESG Art.6 (soit 1.066 millions €).

10. Disponible sur notre site web sous la section [Informations relatives à la durabilité - ABN AMRO \(www.abnamroinvestmentsolutions.com\)](https://www.abnamroinvestmentsolutions.com); notre politique d'investissement durable est en cours de mise à jour pour refléter les derniers développements de notre gamme de produits d'investissement
11. Il existe cependant quelques exceptions dont les encours peuvent être considérés comme négligeables

Ci-dessous la liste de nos fonds relevant des Art.8 et 9 de SFDR.

Tableau 1b - Liste des fonds ESG (Art.8) et durables (Art.9)

Nom du fonds	Classification SFDR	Encours en €
ABN AMRO Parnassus US ESG Equities	Art. 8	2 444 939 936
ABN AMRO Candriam ESG Treasury	Art. 8	1 087 378 903
ABN AMRO Blackrock Euro Government ESG Bonds	Art. 8	1 022 942 069
ABN AMRO ESG Profiefonds Matig Offensief	Art. 8	914 237 809
AAF Portfolio Flexible Bonds	Art. 8	878 946 229
ABN AMRO Global ESG Equities	Art. 8	792 637 902
ABN AMRO Candriam Emerging Markets ESG Bonds	Art. 8	763 289 232
ABN AMRO Edentree European Sustainable Equities	Art.9	699 625 999
ABN AMRO ESG Profiefonds Matig Defensief	Art. 8	651 022 336
ABN AMRO BlueBay Euro Aggregate ESG Bonds	Art. 8	577 235 726
ABN AMRO Schroder Euro Corporate ESG Bonds	Art. 8	549 093 471
ABN AMRO Candriam Global ESG High Yield Bonds	Art. 8	542 912 388
ABN AMRO Insight Euro ESG Corporate Bonds	Art. 8	491 914 538
ABN AMRO ESG Profiefonds Offensief	Art. 8	360 350 699
ABN AMRO Walden US ESG Equities	Art. 8	297 653 097
ABN AMRO Boston Common US Sustainable Equities	Art. 9	290 760 821
ABN AMRO Walter Scott European ESG Equities	Art. 8	267 381 086
ABN AMRO Portfolio High Quality Impact Bonds	Art. 9	264 589 375
ABN AMRO Aegon Global Impact Equities	Art. 9	221 503 959
ABN AMRO FoM Euro Corporate Bonds	Art. 8	217 901 587
ABN AMRO Kempen Euro Corporate Bonds	Art. 8	202 173 272
ABN AMRO ESG Profiefonds Zeer Offensief	Art. 8	199 632 448
ABN AMRO ESG Profiefonds Defensief	Art. 8	174 391 220
ABN AMRO M&G Emerging Market Equities	Art. 8	157 012 916
ABN AMRO Putnam US ESG Equities	Art. 8	145 547 566
ABN AMRO BNP Paribas Disruptive Technology Equities	Art. 8	122 862 366
ABN AMRO Private Portfolio Equities	Art. 8	119 148 908
ABN AMRO Sands Emerging Market Equities	Art. 8	115 108 556
ABN AMRO Liontrust European Sustainable Equities	Art. 9	100 314 924
ABN AMRO Pictet Global Environmental Equities	Art. 8	99 896 522
ABN AMRO Candriam French ESG Equities	Art. 8	88 344 643

ABN AMRO Liontrust Global Impact Equities	Art. 9	86 050 580
ABN AMRO Symbiotics Emerging Markets Impact Debt	Art. 9	84 529 416
ABN AMRO Robeco Global Consumer Trends Equities	Art. 8	82 903 408
AAF Aegon Global Impact Equities	Art. 9	70 119 865
ABN AMRO Baring Emerging Markets ESG Bonds	Art. 8	65 829 313
ABN AMRO Candriam European ESG Equities	Art. 8	60 219 147
ABN AMRO Candriam Global ESG Convertibles	Art. 8	59 292 813
ABN AMRO Private Portfolio Bonds	Art. 8	54 738 189
ABN AMRO Global Balanced	Art. 8	45 722 025
Neuflize Euro Actions ESG	Art. 8	41 247 637
ABN AMRO Candriam Euro ESG Short Term Bonds	Art. 8	37 282 590
Tego Dynamique ISR	Art. 8	34 881 509
ABN AMRO Candriam European ESG Smaller Companies Equities	Art. 8	25 251 220
ABN AMRO Candriam European ESG Convertibles	Art. 8	24 485 045
Portefeuille Privé Paul PARQUET	Art. 8	10 287 378
Espérance	Art. 8	10 059 977
ABN AMRO ESG Profiefonds Zeer Defensief	Art. 8	7 735 030
ABN AMRO Schroder Euro Corporate ESG Bonds Duration Hedged	Art. 8	2 428 993
ABN AMRO Insight Euro ESG Corporate Bonds DH	Art. 8	2 154 210
ABN AMRO FoM Euro Corporate Bonds DH	Art. 8	1 198 390
ABN AMRO Kempen Euro Corporate Bonds DH	Art. 8	424 997
ABN AMRO Impax US ESG Equities	Art. 8	15 316
Total		15 667 607 551

Source : AAIS

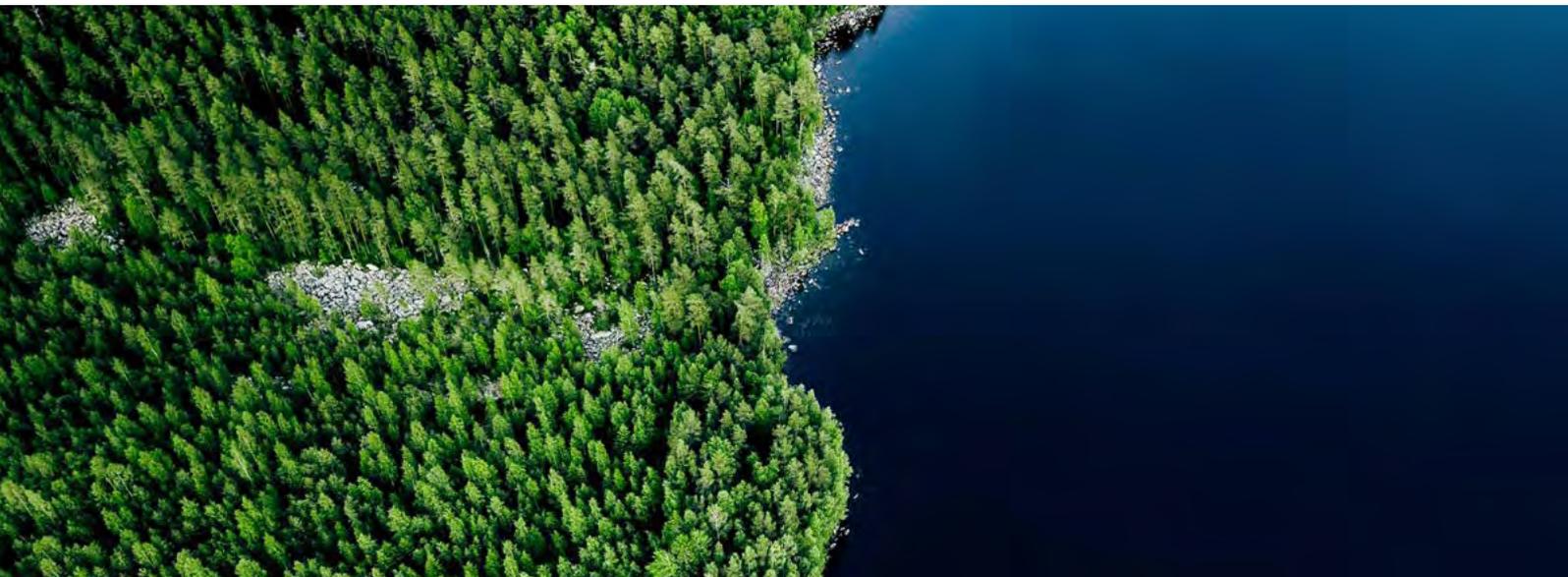


Tableau 2 - Evolution de l'encours de nos fonds sur les 3 dernières années, classés par catégorie SFDR

Catégorie SFDR	31/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
SFDR Art.9 - Produits d'investissement durables	1 817	1 805	1 218
SFDR Art.8 - Produits d'investissement ESG	13 850	12 847	7 596
Sous-total 1 - Encours en € millions	15 668	14 651	8 814
Sous-total 1 -% des encours	80%	79%	41%
SFDR Art.6 - Autres fonds d'investissement	3 812	3 861	12 447
Sous-total 2 -% des encours	20%	21%	59%
Total Encours € millions	19 480	18 512	21 261

Source : AAIS

La part des fonds ESG/durables (sous-total 1) est en constante augmentation et représente, à fin décembre 2023, 80% des encours. En 2021, l'implémentation de SFDR a permis de mieux formaliser les engagements ESG de nos stratégies impliquant à la fois une entrée dans nos gammes de nouvelles stratégies et le renforcement des engagements ESG de certaines de nos stratégies existantes.

Par ailleurs, nous utilisons la notation de durabilité Morningstar (Morningstar Sustainability Rating™ ou MSR)¹² lorsque nous effectuons des recherches quantitatives ou quand nous vérifions le positionnement d'un fonds en termes ESG par rapport à ses pairs. Cette notation est calculée par Morningstar chaque mois et indique la position du fonds dans sa catégorie globale¹³ sur la base des scores ESG historiques (12 mois) des positions du portefeuille. La catégorie la plus élevée est composée des portefeuilles affichant les meilleurs scores « ESG risk » (ou « ESG ») de leur catégorie (source des données : Sustainalytics, calculs des classements : Morningstar). A ce jour, il existe 5 catégories (classées par scores ESG décroissants) : score élevé, au-dessus de la moyenne, dans la moyenne, inférieur à la moyenne, bas. Nous utilisons ces éléments lorsque nous effectuons des recherches quantitatives ou quand nous vérifions le positionnement d'un fonds en termes ESG par rapport à ses pairs.

Nous avons identifié certains biais méthodologiques liés aux méthodologies Sustainalytics et ISS qui, entre autres, ne disposent pas des éléments d'appréciation qualitatifs des stratégies ; Nous ne nous reposons pas uniquement sur cette classification dans nos analyses mais nous en tenons compte pour comprendre et suivre le positionnement d'un fonds dans sa catégorie.

Initiatives et engagements liés à la durabilité

ABN AMRO Bank N.V., actionnaire majoritaire de ABN AMRO Investment Solutions, a été l'un des premiers signataires des Principes des Nations Unies pour l'investissement responsable (UNPRI), du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC) et est l'un des membres fondateurs des Principes de l'Équateur. ABN AMRO Investment Solutions exerce son influence en s'engageant auprès de

12. Pour en savoir plus, veuillez consulter la note explicative de Morningstar : <https://www.morningstar.fr/fr/news/148069/morningstar-sustainability-rating-comment-%C3%A7a-marche-.aspx>

13. La catégorie d'appartenance d'un fonds est déterminée par Morningstar sur la base de critères et d'objectifs financiers similaires. L'éligibilité d'un fonds à sa catégorie est déterminée par Morningstar

nos gestionnaires d'investissement externes, d'autres sociétés de gestion concurrentes et de nos clients, ainsi que par le biais de la recherche ESG que nous diffusons. ABN AMRO Investment Solutions soutient la sensibilisation aux questions ESG de diverses manières.

- Les gestionnaires d'investissement externes d'ABN AMRO Investment Solutions sont signataires des UN PRI, des codes de bonne conduite locaux, des HSF Hedge Fund Standards ou de normes similaires. ABN AMRO Investment Solutions s'est engagée à respecter les UN PRI et les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies aux côtés de ABN AMRO ;
- ABN AMRO Investment Solutions soutient les engagements pris par le groupe ABN AMRO envers des initiatives de place incontournables tels que les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains¹⁴, l'Engagement du secteur de la Finance en faveur de la Biodiversité¹⁵ ou envers le TCFD¹⁶ ;
- ABN AMRO Investment Solutions participe à des groupes de réflexion professionnels, tels que la Plénière de l'investissement responsable (veille générale sur la réglementation et les standards ESG) et le Comité de Gouvernance d'Entreprise (pratique de bonne gouvernance en matière de vote) de l'Association Française de Gestion ;
- ABN AMRO Investment Solutions est également membre du collège « investisseur » des principes relatifs aux obligations environnementales dites « obligations vertes » (Green Bonds Principles ou GBP) soutenus par l'International Capital Market Association (ICMA)¹⁷ ;
- Dans le cadre de la mise en place d'objectifs climat collectifs, ABN AMRO Investment Solutions s'est engagée fin 2022 à soutenir les actions de l'International Investor Group on Climate Change (IIGCC)¹⁸ notamment dans ses efforts à mettre en place de nouveaux standards climat quand il s'agit d'embarquer des stratégies de multigestion ou de délégation. Dans le prolongement de cet engagement, ABN AMRO Investment Solutions a rejoint « The Net Zero Asset Manager Initiative » (NZAMi)¹⁹ en octobre 2023. Lancée en 2020, cette initiative vise à aider le secteur de la gestion d'actifs à s'engager à atteindre un objectif d'émissions carbone nettes à 0 afin d'atténuer les risques financiers et de maximiser la valeur à long terme des actifs. Cet engagement de ABN AMRO Investment Solutions va se concrétiser par la publication d'une première feuille de route fin 2024 ;
- ABN AMRO Investment Solutions est aussi engagée pour certains de ses fonds d'investissement à respecter le cahier des charges de certains labels de durabilité comme le Label ISR (France)²⁰ et le LuxFLAG ESG (Luxembourg)²¹.

14. UN Guiding Principles for Business and Human Rights

15. Finance for Biodiversity Pledge

16. Standards techniques sur la communication liée aux enjeux climat

17. <https://www.icmagroup.org/sustainable-finance/membership-governance-and-working-groups/membership/>

18. <https://www.iigcc.org/about-us/our-members/>

19. <https://www.netzeroassetmanagers.org/>

20. <https://www.lelabelisr.fr/comment-investir/fonds-labelises/>

21. <https://www.netzeroassetmanagers.org/>

5. COMMUNICATION ET RAPPORT CLIENT

Documentation réglementaire

Actuellement, ces informations font déjà parties des prospectus que nous fournissons à nos clients. A la lumière de la mise en œuvre des normes techniques réglementaires (RTS) de SFDR sont disponibles sur notre liste internet :

- Dans la rubrique dédiée aux « Fonds », en annexe du prospectus actuel et dans la liste des documents relatifs aux produits : les documents précontractuels de chacun des produits d'investissement relevant des Art.8 et 9 de SFDR ;
- Dans la rubrique dédiée aux « Fonds », en annexe des rapports annuels et dans la liste des documents relatifs aux produits : les rapports périodiques pour chacun des produits d'investissement relevant des Art.8 et 9 de SFDR ;
- Dans la rubrique générale dédiée à la « Durabilité », notre rapport des principales incidences négatives au niveau de l'entité (donc tous actifs consolidés).

Rapports

ABN AMRO Investment Solutions fournit chaque année un rapport d'engagement actionnarial sur son activité de vote aux assemblées générales (conformément à sa politique de droit de vote) et sur ses actions d'engagement (conformément à sa politique d'engagement). L'édition 2023 que nous avons nommé « Stewardship report » est une version agrégée de ses deux rapports ce qui permet de mettre en lumière nos décisions de vote par rapport à nos actions d'engagement.

En 2022, nous avons fait évoluer nos outils internes de suivi des opérations (outil Aladdin®) et nous avons obtenu l'accès à de nouvelles données ESG et outils d'analyse. Nous avons étoffé nos équipes Data afin de faire évoluer et d'automatiser entièrement nos suivis et rapports sur les fonds, en prenant compte des données et indicateurs ESG.

En 2023, nous avons implémentés 75% des contrôles ESG programmés dans notre nouvel outil. Nous avons édité des rapports ESG à l'attention de nos clients sur la base d'un modèle dit « simplifié » tout en travaillant sur une version plus détaillée et dont la mise en production progressive est prévue courant 2024 (sauf changement réglementaire nous obligeant à revoir certains éléments).

Informations sur nos Gestionnaires d'investissement externes

Nous fournissons diverses présentations et vidéos sur nos Gestionnaires d'investissement externes et/ou sur des sujets ESG ; celles-ci sont disponibles sur notre canal BrightTALK.

02

An aerial photograph of a rowing team in a long, narrow boat on a body of teal water. The rowers are wearing colorful gear and are captured in a synchronized rowing motion. The image is framed by a large, stylized teal shape that overlaps the water.

Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité

1. Ressources humaines, financières et techniques
2. Actions menées pour renforcer nos capacités internes

1. RESSOURCES HUMAINES, FINANCIÈRES ET TECHNIQUES

Ressources humaines

L'organisation d'ABN AMRO Investment Solutions permet de sélectionner et de suivre des gérants expérimentés et reconnus, de structurer leurs stratégies d'investissement et de contrôler les risques associés. ABN AMRO Investment Solutions a intégré les questions relatives à l'ESG dans plusieurs processus de décision (sélection et suivi des gérants, gestion des risques, structuration) et est consciente que ces efforts doivent se poursuivre. En plus de l'équipe de management de la société de gestion, fin 2023, environ 50 professionnels (sur un total de 93) ont contribué à intégrer davantage les questions ESG dans notre processus.



Équipe ESG

L'équipe ESG est composée de 3 personnes dédiées à temps plein et d'une apprentie ; elles font partie du département « Investissement » dirigé par le Directeur de l'investissement (CIO) d'ABN AMRO Investment Solutions. Elles sont chargées d'effectuer une veille régulière sur les exigences de la finance durable afin de formaliser des politiques conformes et applicables à notre secteur d'activité. Les spécialistes ESG conseillent nos analystes, nos gérants de portefeuille ainsi que notre équipe chargée de la gestion des risques d'investissement et soutient toutes les équipes d'une façon plus générale sur toutes les questions liées à l'ESG. L'équipe est également chargée d'exercer notre politique de vote et de s'engager auprès des gestionnaires d'investissement externes, si, par exemple, la stratégie d'investissement présente des ratings de risque ESG incompatibles avec le processus d'investissement.

L'équipe ESG intervient si certains contrôles ESG nécessitent une analyse plus poussée. Au besoin, une discussion sera initiée avec le gestionnaire d'investissement externe et/ou le fournisseur de données extra-financières. L'investissement peut être mis sous surveillance et donc maintenu en portefeuille ou déboucher sur le désinvestissement si les problématiques sont avérées et sérieuses. Le statut de désinvestissement est traité par l'équipe de structuration en charge de l'exécution des termes contractuels entre ABN AMRO Investment Solutions et le gestionnaire d'investissement externe.

En collaboration avec l'équipe de sélection de gérants et les spécialistes due diligence opérationnelle (ODD, voir ci-après), l'équipe ESG peut aider nos gestionnaires d'investissement externes à l'amélioration de certains points de procédures (accompagnement sur l'engagement formel auprès des PRI par exemple). Enfin, l'équipe ESG est en charge du comité ISR mensuel d'ABN AMRO Investment Solutions, travaille avec le comité exécutif et l'équipe de management d'ABN AMRO Investment Solutions, et est impliquée dans divers groupes d'experts et initiatives de marché sur les questions de durabilité.

Analystes dédiés à la recherche et sélection de gérants (MDD)

Les analystes recherchent et sélectionnent des stratégies externes de qualité et surveillent l'univers des stratégies approuvées. L'équipe suit un processus de sélection rigoureux et approfondi qui combine des approches quantitatives et qualitatives. Nos analystes quantitatifs fournissent à l'équipe de sélection de gérants des outils d'analyse quantitative (« clustering » des profils de performance/risque, filtrage ESG, analyse des styles/facteurs d'investissement, modèles de construction de portefeuille, etc.) en support du processus de sélection.

Depuis 2016, l'équipe a développé sa propre méthodologie qualitative afin d'évaluer l'engagement et les bonnes pratiques ESG d'un gestionnaire d'investissement externe et d'apprécier la qualité ESG d'une stratégie d'investissement. Les analystes sont spécialisés par classe d'actifs et par zone géographique (actions européennes, actions d'Amérique du Nord, actions émergentes et asiatiques, actions mondiales et thématiques, stratégies obligataires, stratégies alternatives et multi-assets). Tous les analystes de l'équipe sont responsables de la bonne implémentation ESG dans leur classe d'actifs et leur zone géographique respectives.



Pour toutes les stratégies, le processus comprend une première étape de collecte et d'analyse documentaire, suivie d'une seconde étape incluant plusieurs réunions idéalement sur site (ou à défaut, par vidéoconférences). Les analystes évaluent l'engagement et la transparence du gestionnaire d'investissement externe en matière d'investissement ESG/durable et ce à travers l'étude et la notation des 4 piliers (Parent, People, Process, Portfolio et performances). En outre, ils évaluent dans quelle mesure, et à quelles étapes, les critères ESG sont intégrés dans les stratégies d'investissement et véritablement pris en compte dans le processus d'investissement et dans le portefeuille. Ils évaluent dans quelle mesure l'organisation, l'équipe de gestion, les ressources (y compris les outils) sont correctement adaptées pour réaliser l'intégration des critères ESG, tout en contribuant au positionnement performance/risque de la stratégie. Les analystes sont également attentifs aux pratiques d'engagement du gestionnaire d'investissement externe et à la façon dont ses initiatives (UNPRI, Climate action 100+ etc.) sont reportées et suivies.

La notation ESG de la stratégie d'investissement fait l'objet d'un débat dans le cadre d'un comité de notation auquel participe l'équipe ESG, les gérants de portefeuille AAIS, et l'ensemble des analystes MDD. Ce comité est la clé de voûte du processus décisionnel de sélection des stratégies externes.

Dans le cadre du processus de surveillance, l'équipe MDD analyse le comportement de la stratégie selon une fréquence prédéfinie afin de s'assurer qu'elle est conforme au style de gestion du portefeuille au fil du temps. En outre, les analystes surveillent tous les événements majeurs affectant les gestionnaires d'investissement externes (investissement, analystes et analystes ESG, processus d'investissement, capacité d'engagement, etc.). Quand il s'agit d'évaluer un fonds ESG ou durable, des échanges réguliers sont organisés avec les gestionnaires d'investissement externes. L'analyste a la charge de rédiger un rapport comprenant la revue des titres du portefeuille sur la base des ratings ESG et d'autres scores de risque.

Les analystes de recherche et de sélection de gérants consacrent au minimum 40 % de leur temps à l'intégration de la durabilité dans leur processus de sélection ou de suivi.

Avant la sélection définitive d'une stratégie d'investissement externe, nos spécialistes Due Diligence Opérationnelle (ODD) sont chargés d'évaluer la société de gestion sélectionnée : sa solidité financière, sa gouvernance, la cohérence de son organisation avec le processus d'investissement présenté, ainsi que la robustesse de ses opérations, de ses processus de gestion des risques et de conformité, et de ses compétences. L'équipe examine également en détail les outils utilisés (outils de front office, systèmes d'exécution, contrôles des risques), le suivi des prestataires de services essentiels et les aspects de sécurité informatique. Le processus comprend une première étape de collecte et d'analyse documentaire, suivie d'une seconde étape incluant plusieurs réunions idéalement sur site (ou à défaut, par vidéoconférences).

L'équipe ODD s'est dotée d'un questionnaire RSE propriétaire détaillé et évolutif qui lui permet de délivrer une notation indépendante et dédiée uniquement à l'approche RSE de la société de gestion externe. Les analystes ODD examinent dans ce cadre les objectifs fixés par le gestionnaire d'investissement externe en matière de Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) ainsi que les initiatives et les paramètres adoptés pour en mesurer ses progrès. Quand il s'agit d'évaluer des stratégies d'investissement durable, les analystes prennent soin de détecter toute incohérence entre les engagements pris en matière ESG et l'approche RSE mis en place par la société de gestion.

Enfin, les analystes ODD disposent d'un droit de veto si le gestionnaire d'investissement externe ne répond pas aux exigences minimales requises. Suivant la sélection définitive d'une stratégie d'investissement par l'équipe MDD, l'équipe ODD effectue une revue complète de *due diligence opérationnelle* tous les deux ou trois ans en adéquation avec le niveau de risque identifié et les encours gérés par la société de gestion externe en question.

Nos spécialistes ODD estiment consacrer environ 25 % de leur temps à l'analyse de l'approche RSE de la société de gestion, un chiffre en régulière augmentation depuis son intégration formelle dans le processus ODD.

Équipe de gestion de portefeuille et de multigestion (Portfolio Management)

Nos 5 gestionnaires de portefeuille sont chargés de gérer des portefeuilles d'actions, d'obligations et diversifiés ainsi que des portefeuilles en multigestion basés sur l'univers des mandats délégués et des fonds externes sélectionnés par ABN AMRO Investment Solutions.

L'équipe gère 7 milliards d'euros d'actifs fin décembre 2023 et possède en moyenne 20 ans d'expérience dans la gestion de portefeuille pour le compte de clients particuliers, d'entreprises et d'institutions. Le processus d'investissement combine des vues d'allocation d'actifs définies par un comité d'allocation, une sélection de fonds au sein de l'univers défini par nos équipes ODD et MDD, ainsi qu'une construction de portefeuille basée sur des outils quantitatifs et de solides connaissances, acquises au fil de l'expérience conséquente des gestionnaires de portefeuille de l'équipe.

Les portefeuilles gérés avec des investissements directs en actions et en obligations sont conseillés par différentes entités du groupe ABNAMRO, auquel ABNAMRO Investment Solutions appartient. L'intégration ESG étant un élément clé de notre processus d'investissement, l'équipe de gestion de portefeuille est régulièrement en contact avec l'équipe ESG d'ABN AMRO Investment Solutions afin de maintenir une surveillance réglementaire et de déployer notre politique d'intégration ESG à travers les portefeuilles gérés, conformément aux règles définies dans la documentation contractuelle et réglementaire.

Quand il s'agit d'investir sur les titres en direct, l'équipe sélectionnera des instruments conformes aux normes ESG de la société de gestion et aux objectifs ESG ou durables des fonds. Ce processus comprend des exclusions ainsi qu'un processus qualitatif d'intégration ESG avant d'être retenu.

Quand il s'agit de sélectionner des fonds en multigestion, s'ils sont disponibles dans la classe d'actifs désirée, les produits SFDR Art.8 et Art.9 sont privilégiés. Les décisions sont discutées lors d'un comité d'investissement hebdomadaire où les piliers financiers et extra-financiers sont intégrés dans le processus de prise de décision.

De plus, l'équipe de gestion de portefeuille organise des réunions mensuelles avec l'équipe des analystes dédiés à la recherche de gérants durant lesquelles les convictions en matière d'intégration ESG des différentes stratégies sont également abordées.

En outre, l'équipe de gestion de portefeuille participe à des réunions de mise à jour régulières avec les gestionnaires d'investissement externes sous-jacents (trimestrielles ou annuelles, en fonction de la taille des actifs investis), en collaboration avec l'équipe MDD, afin d'évaluer l'adéquation de leur approche ESG et le choix des indicateurs de durabilité avec celle du fonds de multigestion. Des cas concrets d'investissement sont abordés dans leur dimension extra-financière, aussi bien en termes de risques et d'opportunités qu'en termes de contribution aux enjeux environnementaux et sociaux ou de gouvernance. Des cas concrets d'engagement peuvent également être abordés sur le périmètre applicable.

L'équipe de gestion de portefeuille consacre environ 20 % de son temps à l'intégration de la durabilité dans le processus d'investissement. Ce temps prend en compte la contribution à la mise à jour de la documentation réglementaire, les échanges avec l'équipe ESG et les gestionnaires d'investissement externes, l'intégration des critères extra-financiers dans la prise de décision, sa formalisation et son suivi ainsi que la rédaction des rapports extra-financiers. Le temps consacré à l'intégration des critères extra-financiers dans la prise de décision a vocation à augmenter, en phase avec la politique ESG d'ABN AMRO Investment Solutions.

Responsables de la structuration et de la vie des produits (équipe Structuring services)

L'équipe de structuration est le point de contact du gestionnaire d'investissement externe pour tous les aspects contractuels de la relation – spécifiés dans la convention de gestion, l'accord de délégation exclusive et, par extension, dans le prospectus – ainsi que pour les aspects réglementaires, techniques et opérationnels du mandat. L'équipe de structuration reflète nos exigences en matière de durabilité dans la convention de gestion et dans le prospectus, et tout autre document et annexe requis conformément au règlement SFDR.

Les personnes en charge de la structuration et les responsables produits consacrent environ 40 % (estimation) de leur temps à l'intégration des exigences de durabilité dans notre documentation juridique.

Équipe de surveillance et de contrôle de l'activité (BCO)

Dans le cadre de ses prérogatives, l'équipe de surveillance et de contrôle de l'activité effectue un suivi de premier niveau des limites d'investissement réglementaires et légales de notre gamme de fonds (y compris les éléments de nature ESG formalisés dans l'Investment Management Agreement avec le gestionnaire d'investissement externe). Ces contrôles sont réalisés principalement via l'outil Aladdin®, nouvellement implanté (certains contrôles nécessitent un développement complémentaire). En cas de notification, notre équipe de surveillance et de contrôle de l'activité enquête et, si elle le juge nécessaire, transmet la notification aux équipes de recherche de gérants et de gestion ESG afin de pouvoir affiner la recherche et clôturer l'alerte.

Notre équipe de surveillance et de contrôle de l'activité consacre environ 25 % (estimation) de son temps à la surveillance des limites réglementaires et légales ESG.

Équipe chargée du suivi du risque d'investissement (Investment Risks)

L'équipe de gestion des risques d'investissement est spécialisée dans l'analyse et le suivi des risques de performance et d'investissement : risque de marché, risque de liquidité, risque de crédit de la contrepartie, risque d'effet de levier, risques ESG. Elle est également responsable du suivi quotidien des contraintes internes affectées aux portefeuilles. Elle utilise l'outil Aladdin® pour calculer tout un éventail d'indicateurs de risque et pour mettre en place et gérer des alertes en cas de violation des contraintes internes. En outre, elle utilise les données de Sustainalytics et d'ISS pour surveiller les notations de risque ESG, les controverses et l'intensité carbone de notre gamme de fonds. Une couverture ESG d'au moins 67 % du portefeuille est nécessaire pour calculer ces chiffres et les considérer comme recevables.

L'équipe de gestion des risques consacre environ 25 % (estimation) de son temps au suivi des risques ESG.

Équipe chargée de la gestion des données (Data Management Office - DMO)

L'équipe Data Management est en charge de la gestion des données au sein d'AAIS. Sur l'ESG, AAIS utilise les données issues de deux fournisseurs : ISS et Sustainalytics. Le mapping des émetteurs entre ces deux sources et ceux provenant de l'outil de gestion utilisé par AAIS, Aladdin® est géré dans l'Enterprise Data Management (EDM). Une fois les derniers développements finalisés, les données provenant de ces deux fournisseurs qui présenteront un intérêt pour produire des rapports ou réaliser des contrôles seront intégrées dans l'EDM, et utilisées via PowerBI pour les rapports ou disséminées à Aladdin® pour la réalisation de contrôles. Le DMO veillera à ce que le mapping des différents émetteurs se fasse correctement et veillera à la bonne mise à jour des données. Il devra aussi calculer de nouveaux indicateurs à partir de ces données sur la base de règles définies en interne qui seront ensuite utilisés au travers de rapports ou de contrôles.

L'équipe de gestion des données consacre 10% de son temps à effectuer les différents contrôles et s'assurer de la qualité des données de durabilité. Elle envisage une augmentation ponctuelle de cette allocation notamment lors de développements spécifiques de nouveaux calculs incluant des nouvelles données ESG et climat.

Montants en euros des budgets consacrés aux données ESG

Le budget consacré à l'accès aux données ESG est en hausse constante sur ces dernières années. En 2023, au sein de ABN AMRO Investment Solutions, ce budget s'est élevé à environ 498 000 € (toutes taxes comprises), soit une hausse de 33% par rapport à l'année précédente. En effet, cette hausse s'explique principalement par l'acquisition de données ESG complémentaires et la souscription à un service d'audit SFDR (sur les rapports périodiques)²².

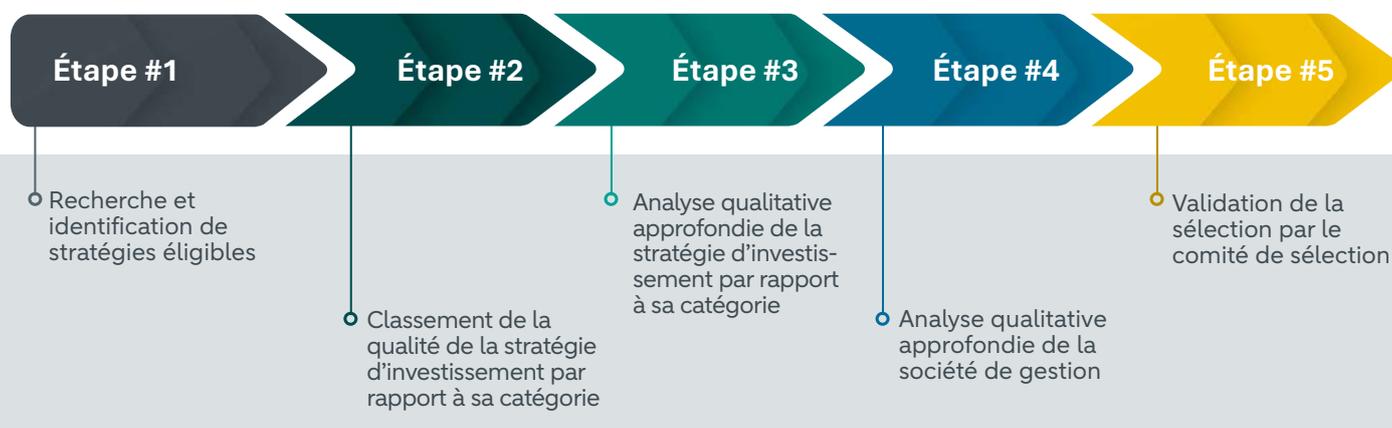
22. Ce budget ne tient pas compte de l'outil permettant de publier des rapports ESG, des droits de divulgation des données ESG sur notre site internet, de certaines données ESG partagées par ABN AMRO, du service d'engagement externe d'ABN AMRO et des partenariats externes sur les questions ESG

Néanmoins, ce budget représente une petite portion du budget global alloué par ABN AMRO Bank N.V. qui centralise les contrats groupe des prestataires (sauf ceux spécifiques à l'activité d'ABN AMRO Investment Solutions comme le vote par procuration), qui a pris en charge une grande partie des efforts de communication, les groupes de travail ouverts aux filiales, la formation générale aux sujets ESG des équipes etc.

Recherche

– Recherche en investissement

ABN AMRO Investment Solutions sélectionne les gestionnaires d'investissement externes en suivant un processus approfondi qui fait appel à l'expertise de nos analystes MDD et ODD. Notre processus de sélection des gestionnaires d'investissement externes pour les stratégies d'investissement actives²³ est divisé en 5 étapes :



Dans le cadre de l'analyse qualitative de la stratégie d'investissement (étape 3), les analystes cherchent à déterminer la capacité d'une équipe de gestion à reproduire les résultats de la stratégie d'investissement dans le temps. L'analyste concentre son analyse sur cinq aspects clés (entreprise, équipe, processus d'investissement, portefeuille et performance).

Les analystes vont ainsi évaluer :

- ▀ La société mère ;
- ▀ Les équipes d'investissement (organisation, compétences, expérience), incluant les équipes ESG et celles responsables de l'engagement ;
- ▀ La philosophie d'investissement ;
- ▀ Le processus d'investissement, incluant les aspects financiers et extra-financiers (génération d'idées, recherche, sélection de titres, construction du portefeuille, engagement avec les entreprises) ;
- ▀ Le contrôle des risques.

23. Une stratégie dite active ne reflète pas scrupuleusement un indice de référence et est marquée par des convictions d'investissement qui peuvent dévier de façon significative de celle du benchmark ; on l'oppose usuellement à la gestion passive qui réplique un indice de référence

Les analystes assistent d'abord à des présentations, réunions, conférences et tout autre évènement permettant de recueillir des informations qu'ils peuvent utiliser pour déterminer les forces et faiblesses potentielles de la stratégie considérée. Ensuite, une étude qualitative complète est réalisée avant toute visite sur site. Cette étude se fait via un questionnaire propriétaire accessible sur notre plateforme digitale de Due Diligence, ou au cours d'entretiens en visio-conférence, permettant alors de rencontrer les participants du processus d'investissement (gérants de portefeuille et analystes financiers, ESG, et engagement).

Les rencontres avec les équipes permettent ensuite d'approfondir l'analyse en :

- ▀ Passant en revue l'ensemble des titres du portefeuille ;
- ▀ Évaluant la dynamique de l'équipe d'investissement ;
- ▀ Vérifiant que chaque position est conforme au processus d'investissement du fonds ;



- ▀ Évaluant la recherche fondamentale et ESG de l'entreprise ;
- ▀ En s'appuyant sur un cas réel pour évaluer les outils d'investissement.

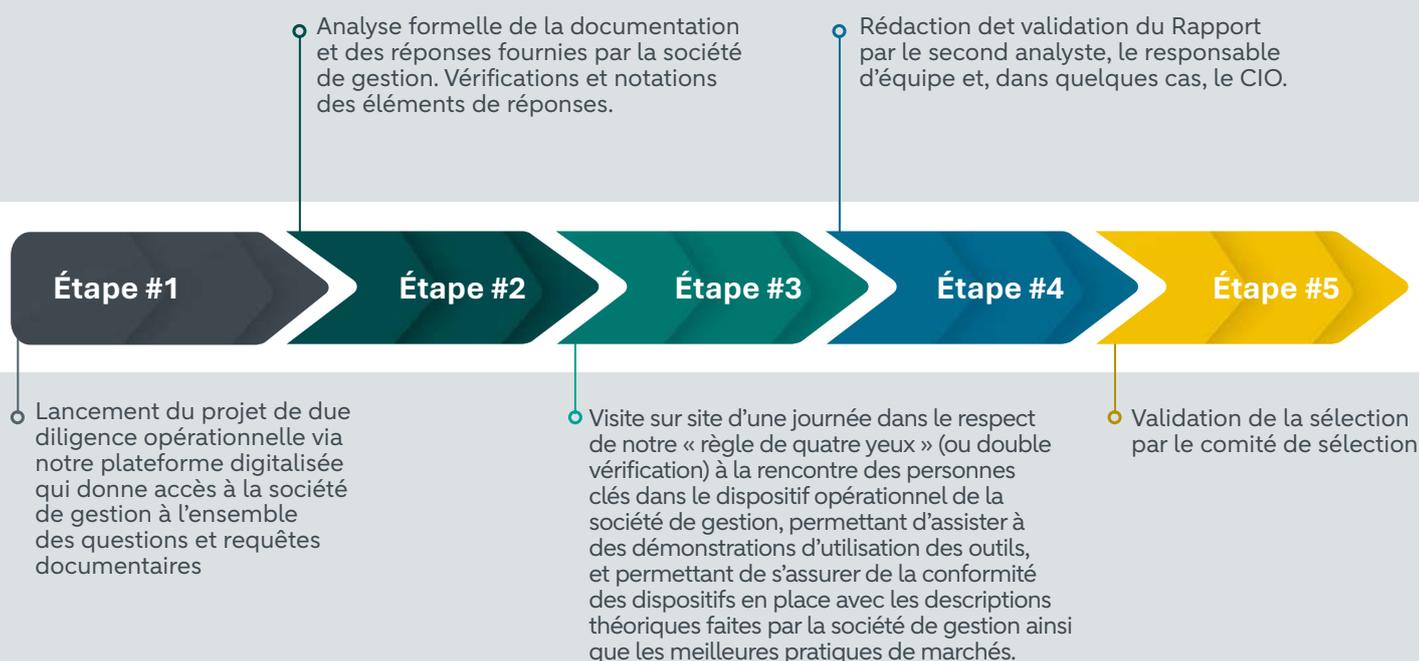
En outre, nos analystes cherchent à évaluer l'engagement ESG du gestionnaire d'investissement externe (politiques, adhésions liées à la durabilité). Ils cherchent également à comprendre l'ensemble des expertises existantes (compétences, dynamique avec l'équipe de gestion, outils) afin d'intégrer les critères ESG dans le processus d'investissement. Une attention particulière est accordée à la cohérence des positions du portefeuille avec ce processus. Nos analystes évaluent également le processus d'engagement mis en place, la politique de vote pratiquée et la transparence concernant les résultats des actions entreprises.

Ils établissent ensuite un rapport complet sur la base duquel la stratégie reçoit deux ratings, l'un indiquant la qualité intrinsèque, et l'autre la qualité ESG. Ce rapport est établi sur notre plateforme de due diligence et, entre autres, sur la base de critères de sélection couvrant différents niveaux :

- ▀ Risques structurels et humains au sein des équipes d'investissement ;
- ▀ Capacité à gérer les actifs – répartition des actifs gérés, taille des équipes, organisation, expérience et outils ;
- ▀ Processus d'investissement – sélection des titres, qualité de la recherche, philosophie d'investissement, cohérence des titres sélectionnés, style, exécution des ordres et attribution de la performance ;

- Intégration ESG – organisation, transparence du processus d'investissement, qualité de la recherche ESG, positionnement ESG du portefeuille, références en termes d'engagement des actionnaires ;
- Contrôle des risques – méthodes et outils de contrôle des risques ;
- Performance – réplique future de la performance, consistance de la performance ajustée du risque, etc.

Notre processus de sélection des sociétés de gestion dont est responsable l'équipe ODD comprend 5 étapes qui s'organisent autour de 6 thématiques d'étude.



Le rapport ODD ainsi établi comprend 2 ratings:

Un premier rating, relatif au dispositif opérationnel intrinsèque qui couvre 5 des 6 piliers d'étude :

- La partie « corporate » de la société de gestion avec sa gouvernance, son actionnariat et sa solidité financière ;
- L'organisation « *front to back* » ;
- Le dispositif informatique ;
- L'organisation des risques ;
- L'organisation de fonction de conformité.

Un second rating distinct qui couvre le dernier pilier d'étude, relatif à l'engagement de la société de gestion en termes d'ESG (politique RSE, politiques d'inclusion, initiatives, etc.).

L'établissement d'un rating ESG MDD en conjonction d'un rating ESG ODD (au-delà des deux ratings traditionnels – non ESG), permet à ABN AMRO Investment Solutions d'effectuer un réel contrôle de consistance dans l'approche ESG des sociétés de gestion et des stratégies sélectionnées. Ces notations sont débattues lors de ce comité. Cette approche propriétaire unique permet de détecter toute asymétrie relative à une approche ESG, souvent propice au greenwashing.

Enfin, l'établissement de rapports MDD et ODD détaillés comprenant une forte granularité de notation permet aux analystes de s'engager auprès des sociétés de gestion et de mettre en exergue des pistes d'amélioration sur l'ensemble des thématiques évaluées, et ce dans la perspective de maintenir une industrie soutenable, qualitative et pérenne.

– Recherche académique

L'équipe de gestion d'ABN AMRO Investment Solutions s'appuie sur les recherches de notre équipe composée de quatre analystes quantitatifs. Cette équipe comprend trois experts titulaires d'un doctorat en économie (dont deux professeurs d'université). L'équipe contribue au processus de sélection des gestionnaires d'investissement externes en identifiant très tôt les gestionnaires prometteurs, ainsi que l'exposition aux facteurs de risque et le comportement en termes de style d'investissement. Elle développe des modèles internes permettant une analyse approfondie des univers d'investissement en cartographiant les gestionnaires d'investissement externes et les groupes homogènes de fonds selon des critères spécifiques. L'équipe couvre un univers de plus de 150 000 fonds et 112 classes d'actifs. Elle est également impliquée dans le filtrage ESG de l'univers d'investissement.

Elle a poursuivi son travail sur trois études initiées précédemment, en coordination avec l'Université Paris Nanterre, en France.

► Evaluation des notations ESG

L'objectif de ce projet de recherche est de proposer une méthodologie pour vérifier le contenu informationnel des notations ESG concernant la matérialisation des risques ESG, à l'instar des notations financières pour le risque de défaut. Plus particulièrement, le projet consiste à identifier le pouvoir prédictif des notations ESG sur la volatilité idiosyncratique des sociétés notées. Les résultats de l'étude empirique démontrent l'existence de ce contenu informationnel lorsqu'il y a convergence des agences de notations extra-financières (ici Sustainalytics et Asset4) quant à la notation ESG. A l'inverse, en cas de divergence, le pouvoir prédictif de la notation ESG semble disparaître. Ce résultat met en évidence les divergences importantes de notations extra-financières entre agences et les conséquences de ces divergences en termes de risque.

► Les fonds durables : 50 nuances de vert

Nous cherchons à évaluer s'il existe un « greenium » c'est-à-dire une prime de risque pour les investissements durables. Nous définissons et analysons dans un premier temps différents critères,

plus ou moins objectifs, permettant de classer un fonds d'investissement comme durable tels que leur labellisation, leur notation financière, leur nom, leur engagement (PRI) et leur comportement (sensibilité aux risques ESG). Nous analysons ensuite leurs performances financières et leurs risques à travers une analyse multifactorielle. Le premier résultat est la mise en évidence d'une très forte hétérogénéité de ces critères définissant un investissement comme durable et ainsi le risque de greenwashing important dans l'industrie de la gestion d'actifs. Le second résultat est l'absence d'une prime de risque ESG particulière. Au contraire, les gestions durables affichent des biais de style marqués qui gouvernent leurs performances financières de manière significative.

► Les portefeuilles ESG et le risque de sous-diversification

Nous montrons que les approches ESG en matière de gestion de portefeuille conduisent à des biais potentiels en termes de régions, de secteurs et/ou de styles. Ces biais potentiels découlant d'une approche extra-financière peuvent conduire à des risques financiers et en particulier de sous-diversification ou de concentration. En conséquence, nous développons un algorithme de construction de portefeuilles permettant d'optimiser l'alpha du portefeuille tout en minimisant les risques de sous-diversification. Ce modèle est appliqué à un portefeuille ESG de fonds de fonds afin d'évaluer la valeur ajoutée de la modélisation proposée.



En 2023, l'équipe de recherche a initié deux nouveaux projets :

► La politique verte de la Banque Centrale Européenne (BCE)

La politique verte de la Banque Centrale Européenne est-elle compatible avec le principe de neutralité de marché qui sous-tend ses programmes d'achat d'actifs ? Si des discussions de praticiens et de banquiers centraux existent et soulignent une certaine incompatibilité, il n'existe pas de travaux sérieux dans la littérature qui formalisent la dualité. Dans ce nouveau travail de recherche, nous comblons ce vide en dérivant de manière formelle la frontière efficiente qui caractérise l'arbitrage entre les deux objectifs. Nous montrons en effet que la facilité à arbitrer entre verdissement et neutralité de marché : (i) augmente avec la variabilité du rating utilisé pour mesurer la performance environnementale d'un émetteur ; (ii) est plus faible dans une approche best-in-class en comparaison à une approche « best-in-universe » ; (iii) baisse avec le bruit contenu dans le rating. Les investigations continuent pour évaluer empiriquement le niveau d'écart à la neutralité de marché qu'impliquerait une politique verte de la BCE atteignant les objectifs des Accords de Paris en matière de réduction des émissions de carbone.

► Bonne gouvernance et mesures d'impact

Pour s'aligner sur la réglementation SFDR, il est nécessaire de déterminer l'impact négatif de ses investissements sur la base des principaux indicateurs d'impact négatif (PAI) définis par la Commission européenne et de critères de bonne gouvernance. Dans un premier temps, une analyse statistique a été menée sur les PAI. L'analyse quantitative comprenait des matrices de contingence, des diagrammes circulaires, des diagrammes de dispersion et des diagrammes en boîte, ainsi que des tests de différence statistique. En ce qui concerne la bonne gouvernance, nous avons effectué une analyse de la volatilité sur la base d'une métabase de données fournie par ISS et couvrant le score de qualité de la bonne gouvernance. Les analyses suggèrent que certains PAI convergent entre eux, d'autres divergent avec des différences notables selon le fournisseur de données. En ce qui concerne la bonne gouvernance, un groupe d'entreprises peu performantes a pu être identifié permettant une analyse qualitative plus poussée. Ces résultats vont permettre d'établir des méthodes plus robustes de mesures d'impact et de bonne gouvernance.

En outre, ABN AMRO Investment Solutions sponsorise et finance la chaire de recherche « Finance durable et investissements responsables »²⁴. Cette chaire a été créée en 2007. Elle est codirigée par Sébastien Pouget (Université Toulouse 1 Capitole IDEI-TSE et IAE) et Patricia Crifo (Département d'économie de l'École Polytechnique). Voici quelques exemples de recherches académiques financées par cette recherche (projets) :

- Projet 1 : « Les indicateurs de performance sociale » (coordonné par Patricia Crifo, Polytechnique)
- Projet 2 : « La valeur de l'éco-innovation » (coordonné par Sébastien Pouget, Université de Toulouse)
- Projet 3 : « Economie de la biodiversité » (coordonné par Nicolas Treich, Université de Toulouse)
- Projet 4 : « Les labels financiers » (coordonné par Patricia Crifo, Polytechnique)
- Projet 5 : « Les préférences en matière de soutenabilité » (coordonné par Milo Bianchi, Université de Toulouse)
- Projet 6 : « Les allocations à long-terme sous contrainte réglementaire » (coordonné par Olivier Gossner, Polytechnique)



24. <https://portail.polytechnique.edu/economie/fr/chaieres/presentation>

Prestataires de services externes et fournisseurs de données ESG

Au sein d'ABN AMRO Investment Solutions, les données ESG sont intégrées dans notre outil « front to back » ; les rapports sont personnalisés par chaque équipe à partir de cet outil. L'équipe ESG a accès à des portails dédiés pour évaluer les caractéristiques ESG des portefeuilles, comme les scores ESG et les trajectoires climatiques. Les analyses ESG sont disponibles sur un portail interne dédié.

Depuis 2022, ABN AMRO Investment Solutions a mis en place de nouveaux outils pour faciliter le partage des données et les interactions au sein de la société et avec les parties prenantes, et pour améliorer le suivi des risques²⁵ (Aladdin®, nouvelle source de données, nouvelles capacités de rapport ESG internes).

Nous travaillons avec plusieurs fournisseurs de données :



ABN AMRO Bank N.V. et ABN AMRO Investment Solutions travaillent avec Sustainalytics²⁶ depuis 2011.

ABN AMRO Investment Solutions utilise Sustainalytics pour évaluer différents indicateurs, tels que : le risque ESG géré et non géré d'une « entreprise » (y compris les éléments contributeurs sous-jacents), le risque ESG « pays » associé, les controverses liées à l'entreprise, l'exposition de l'entreprise à des activités à haut risque (charbon, combustibles fossiles, armes, etc.), afin de quantifier les principales incidences négatives sociales liées à l'activité de l'entreprise.

Nous utilisons ces données dans le but de :

- Mettre à jour des listes d'exclusions d'ABN AMRO Investment Solutions qui seront implémentées par nos gestionnaires d'investissement externes ;
- Évaluer et surveiller les risques ESG des portefeuilles et de l'ensemble des encours d'ABN AMRO Investment Solutions ;
- Identifier les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial des Nations Unies et les candidats aux efforts d'engagement.



ABN AMRO Investment Solutions utilise le rating de durabilité de Morningstar pour évaluer le niveau de durabilité du portefeuille par rapport aux fonds appartenant à la même catégorie Morningstar. Nous utilisons également ces ratings (les « Globes Morningstar ») à des fins de communication. La méthodologie développée par Morningstar est basée sur le score de risques ESG élaboré par Sustainalytics. Récemment, Morningstar a étendu le périmètre des fonds couverts en intégrant les recherches de Sustainalytics sur les pays. Depuis novembre 2021, les portefeuilles diversifiés et obligataires investissant dans des instruments de dette publique se sont vu attribuer des Globes

25. Contrôles pré- et post-négociation en temps réel

26. Sustainalytics est une filiale de Morningstar

(correspondant au MSR)²⁷ augmentant ainsi de façon significative la visibilité de nos fonds en terme ESG par rapport à nos compétiteurs.

Nous utilisons ces données pour :

- Comparer les portefeuilles au sein des mêmes catégories Morningstar et suivre leur progression ;
- Évaluer et sélectionner des fonds tiers lors de l'étape initiale de recherche ;
- Vérifier l'évolution historique du score ESG de son portefeuille ;
- Vérifier l'exposition des portefeuilles aux activités controversées et aux activités liées au carbone.

ABN AMRO Investment Solutions utilise également les services de génération et de publication de documents de Morningstar, notamment dans le cadre de la production de la documentation réglementaire requise par le SFDR – *Sustainable Finance Disclosure Regulation* (annexes précontractuelles et périodiques, publications d'informations en matière de durabilité sur le site internet, etc.).



Nous utilisons les analyses de durabilité et les données ESG d'*Institutional Shareholder Services* (ISS) via 2 portails dédiés pour :

- Exercer nos droits de vote aux assemblées générales des actionnaires :
 - Obtenir des analyses de résolutions pour voter lors des assemblées générales d'actionnaires ;
 - Obtenir une évaluation de la qualité de gouvernance de l'entreprise ;
 - Automatiser notre processus de vote permettant de voter pour chaque position éligible dans nos fonds (conformément à notre politique d'investissement durable).
- Obtenir des données ESG et climat complémentaires :
 - Évaluer la contribution d'un investissement et donc du portefeuille aux objectifs de développement durable ;
 - Évaluer à l'échelle du portefeuille : les équivalents d'émissions de CO₂ (catégories 1, 2 et 3 et intensité des émissions carbone), les risques physiques liés au réchauffement climatique ainsi que l'alignement du portefeuille avec un scénario d'élévation de la température globale de 1,5°C²⁸, évaluer la TVaR et la PVaR (voir ci-après, section VIII - Gestion des risques) ;
 - Calculer les principales incidences négatives plus particulièrement de nature environnementale ;
 - Évaluer l'alignement et la contribution des investissements à la taxonomie européenne (en cours d'analyse) ;

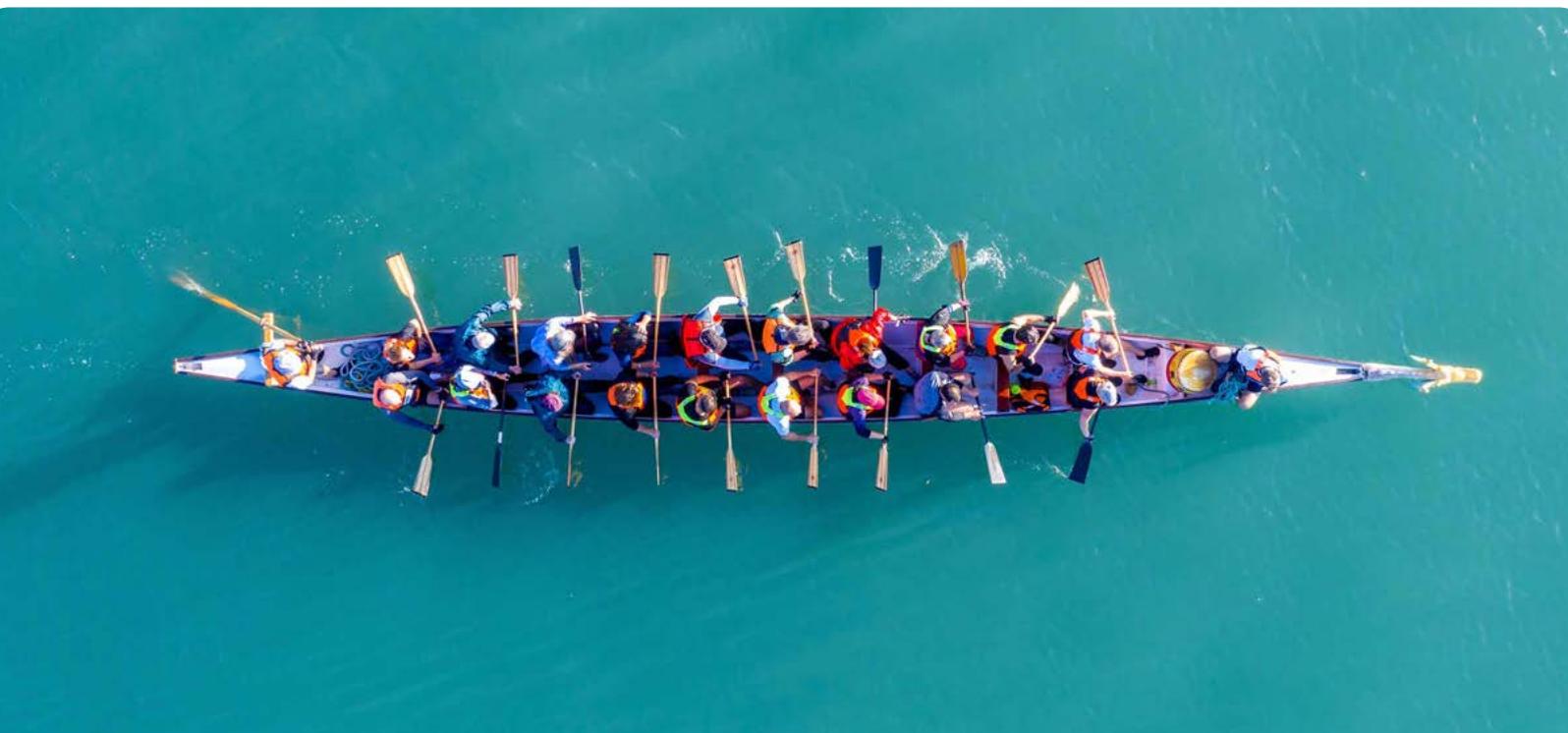
27. Le nombre de Globes attribué va de 5 à 1 ; 5 globes correspondant au plus haut niveau de durabilité et 1 au plus bas

28. Niveau retenu par l'Agence Internationale de l'Énergie

2. ACTIONS MENÉES POUR RENFORCER NOS CAPACITÉS INTERNES

Au cours des cinq dernières années, les employés d'ABN AMRO Investment Solutions ont participé à un cycle de formation organisé par ABN AMRO Bank N.V. avec des partenaires tels que l'Université d'Oxford et la Saïd Business School sur la transition vers une économie et une société durable ainsi que sur les derniers développements en matière d'investissement à impact. ABN AMRO Bank N.V. a également mis en place une formation en ligne obligatoire axée sur l'économie circulaire, baptisée Circle²⁹. Le programme vise à développer les connaissances des employés sur le règlement SFDR, sur comment mesurer l'impact ESG d'un portefeuille, sur les émissions de CO₂, etc. afin de renforcer leur niveau de confiance lors des échanges et des conversations entre eux et avec les clients sur ces sujets.

En outre, les experts ESG d'ABN AMRO Bank N.V. et d'ABN AMRO Investment Solutions organisent régulièrement des sessions de formation pour sensibiliser aux sujets pertinents, tels que la réglementation SFDR, la taxonomie européenne, en coopération avec des consultants spécialisés. De plus, les employés qui souhaitent développer leurs connaissances en matière de durabilité ont la possibilité d'obtenir les supports de formation nécessaires pour accéder à la certification des analystes financiers spécialisée sur l'ESG (CFA ESG).



29. Le nom du programme de formation « Circle » fait référence au pavillon circulaire d'ABN AMRO à Amsterdam, conçu et construit selon le principe de circularité (matériaux locaux et recyclés)

03

Informations relatives à la démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité

1. Organes de gouvernance
2. Organisation
3. Incorporation des sujets ESG dans les Statuts
4. Compétence des organes de gouvernance en matière d'ESG
5. Politique de rémunération

1. ORGANES DE GOUVERNANCE

ABN AMRO Investment Solutions est gérée par son directoire soutenu par un comité exécutif, sous la supervision du conseil de surveillance.

Directoire

ABN AMRO Investment Solutions est dirigée par un directoire composé d'un président et Chief Executive Officer, François-Xavier Gennetais, et de deux directeurs généraux, Christophe Boucher, Chief Investment Officer et Elisa Alonso Sanz, Chief Operating Officer. Le directoire est responsable de la définition de la stratégie de l'entreprise, de l'efficacité de son organisation, de sa performance financière et extra-financière et de sa rentabilité.

Comité exécutif

Le directoire est soutenu par un comité exécutif, qui est responsable de la mise en œuvre de la stratégie. Le comité exécutif est composé des membres du directoire et de Bob Hendriks, Chief Commercial Officer, Olivier Leguay, Chief Administrative Officer et Julien Garnier, Chief Risk Officer.

Conseil de surveillance

Le conseil de surveillance d'ABN AMRO Investment Solutions est composé de trois administrateurs internes de ABN AMRO Bank N.V. : Alen Zeljkovic - Directeur Général Wealth Management Clients, Solange Rouschop - Responsable du Développement Durable et Ido Gonen - Responsable de la prise de décision en matière de risque de crédit ainsi que de deux administrateurs indépendants : Bart Renner et Silvia Bocchiotti.

Le conseil de surveillance supervise le directoire et contrôle l'avancement de la stratégie d'ABN AMRO Investment Solutions. Le conseil de surveillance examine les résultats financiers, les principales priorités en matière de développement commercial, les projets opérationnels, les risques majeurs et les questions de conformité et les plans d'action.

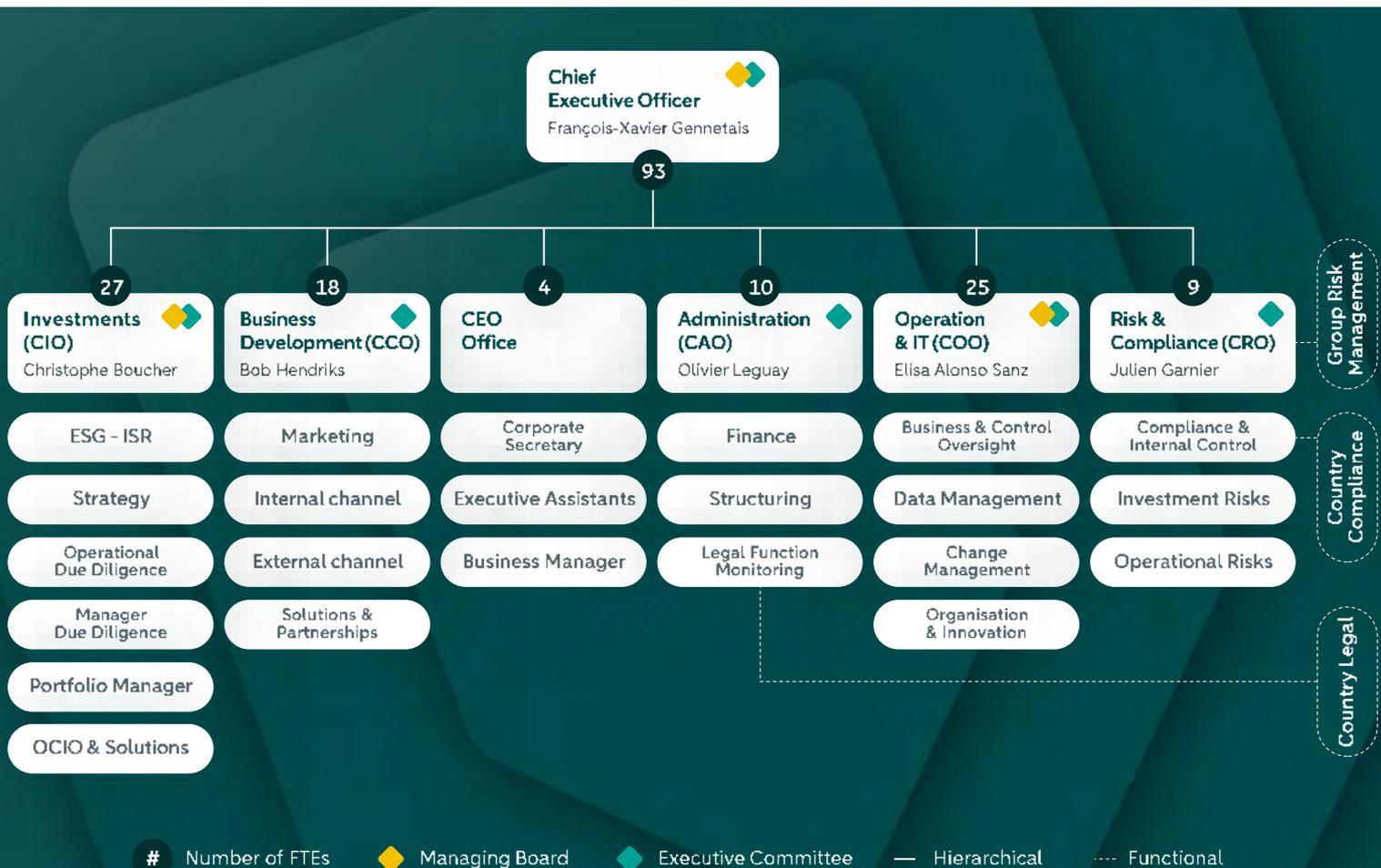
Le conseil de surveillance reconnaît qu'ABN AMRO Investment Solutions a intégré l'ESG dans sa stratégie avec pour objectif d'être le leader européen de la multigestion ESG. ABN AMRO Investment Solutions a fixé des ICP (indicateurs clés de performance) pour atteindre cet objectif. Le conseil de surveillance surveille les ICP, y compris ceux relatifs à l'ESG (évolution de l'encours ESG/durable, des politiques incluant la durabilité, labellisation des fonds, etc.). Le directoire d'ABN AMRO Investment Solutions présente un rapport d'activité trimestriel (incluant des éléments ESG) au conseil de surveillance.

Comité ISR

Le comité ISR d'ABN AMRO Investment Solutions est responsable d'établir la feuille de route ESG d'ABN AMRO Investment Solutions, de coordonner et d'aligner les activités ESG au sein d'ABN AMRO Investment Solutions en cohérence avec les politiques d'ABN AMRO. Ce comité recueille les différentes demandes liées à la durabilité des parties prenantes, apporte des solutions techniques notamment pour améliorer la gestion des données ESG et la diffusion des notations ESG. Il discute des actions visant à promouvoir les principes du développement durable (participation à des initiatives, labellisation, partenariats, etc.). Il joue également un rôle central dans l'accompagnement de ABN AMRO Investment Solutions à la mise en œuvre des évolutions continues de la réglementation sur la finance durable. Il est composé des membres du comité exécutif (Chief Executive Officer, Chief Investment Officer, Chief Operating Officer, Chief Commercial Officer, Chief Risk Officer, Chief Administrative Officer) et de l'équipe ESG. Les membres de l'équipe ESG possèdent une solide expérience commune de l'investissement durable, de l'engagement et du vote par procuration. Selon le sujet, le comité peut également inviter d'autres spécialistes de la recherche, de la sélection de gestionnaires d'investissement externes, des données etc.

2. ORGANISATION D'ABN AMRO INVESTMENT SOLUTIONS

Graphique 3 – Organigramme (simplifié) d'ABN AMRO Investment Solutions



3. INCORPORATION DES SUJETS ESG DANS LES STATUTS

Le règlement intérieur du conseil de surveillance d'ABN AMRO Investment Solutions précise que « la stratégie du conseil sera cohérente avec les objectifs de développement durable de la société, en accordant une attention particulière aux facteurs sociaux, environnementaux et de gouvernance ».

Le règlement intérieur du conseil de surveillance prend en compte les critères ESG en stipulant que le conseil de surveillance doit être guidé par les intérêts de la société et de ses activités ; il doit tenir compte des intérêts pertinents de toutes les parties prenantes et prendre en considération les aspects sociaux de la conduite des affaires, le tout conformément aux lois et règlements applicables.

Néanmoins, les critères ESG mesurables ne sont pas explicitement incorporés dans les statuts³⁰.

4. COMPÉTENCES DES ORGANES DE GOUVERNANCE EN MATIÈRE D'ESG



Directoire et comité exécutif

Les membres de la direction d'ABN AMRO Investment Solutions sont éligibles au programme international de formation des employés d'ABN AMRO Bank N.V.. Ils ont développé leurs compétences et leurs connaissances en participant activement au comité ISR d'ABN AMRO Investment Solutions, à des adhésions externes (AFG) et à des événements et publications externes sur la durabilité. Le directoire d'ABN AMRO Investment Solutions s'appuie sur l'expertise ESG développée par l'équipe ESG-ISR d'ABN AMRO Investment Solutions.

Conseil de Surveillance

Collectivement, les membres du conseil de surveillance ont de l'expérience sur les sujets ESG et maintiennent leurs connaissances à jour sur ces sujets en participant à des comités internes dédiés³¹, des initiatives de marchés³², des groupes de travail, des formations et des conférences dédiées.³³

30. Il pourrait être envisagé d'incorporer explicitement les critères ESG dans les statuts d'AAIS (dernière mise à jour 2016)

31. Comme le comité consultatif sur le développement durable, l'un des comités exécutifs d'ABN AMRO

32. L'un des membres a établi les bases du rating de durabilité de Morningstar

33. Comme les fondamentaux des PRI, l'investissement durable et d'impact (Oxford)

5. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Contexte

ABN AMRO Investment Solutions appartient à la même Unité Economique et Sociale que celle de la banque Neulize OBC et partage ainsi, la même politique de rémunération. Cette dernière est développée en application du cadre légal et réglementaire prévu en Europe et en France tout en cherchant un alignement avec celle d'ABN AMRO Bank N.V. sa maison mère située aux Pays-Bas. Au cœur de cette politique s'inscrit le principe de « Maison en ordre » (« House in order ») qui pose comme premier postulat le respect de l'ensemble des règles et procédures applicables aux collaborateurs.

Objectifs individuels

Les objectifs individuels sont formulés selon la méthode SMART (objectif Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réaliste et déterminé dans le Temps) ce qui signifie que les objectifs sont précisément identifiés et observables au moyen d'indicateurs connus du collaborateur. Ils doivent être en accord avec la stratégie globale de l'UES Neulize OBC ainsi que son profil de risque, ses valeurs et ses intérêts à long terme, incluant notamment les objectifs en matière de durabilité fixés par ABN AMRO et auxquels adhère l'UES Neulize OBC, en matière d'engagement sociétal ou en matière d'impacts et de risques de durabilité pour les produits et services fournis à nos clients. La réalisation de ces objectifs, fixés en concertation entre l'employé et le responsable au début de la période de performance, déterminera l'éligibilité de l'employé à une rémunération variable sur la période. Les objectifs sont composés d'objectifs quantitatifs (financiers et non financiers) et qualitatifs (non financiers : poste, rôle, etc.) engageant, par exemple, le collaborateur à respecter les politiques en place, à traiter les clients de manière équitable et à les servir au mieux de leurs intérêts, à collaborer avec ses collègues et à promouvoir l'innovation.

ABN AMRO met l'accent sur l'engagement en faveur de pratiques commerciales durables. Les employés n'ont pas d'objectif distinct relatif à l'intégration de l'ISR, mais peuvent suggérer des actions ou des indicateurs pertinents pour leur fonction dans le cadre de tous leurs objectifs (par exemple : identifier une idée de recherche pour un produit d'investissement ISR, un leadership, un support commercial...). Les employés peuvent également participer sur la base du volontariat au programme « Charity hours ». Dans le cadre de ce programme, les employés peuvent consacrer jusqu'à 35 heures de travail par an à du bénévolat ou à du volontariat pour l'un des partenaires à but non lucratif du groupe. En outre, dans le cadre de leur développement professionnel, les employés peuvent prendre part au programme de certification CFA ESG.



Rémunération variable

Une rémunération variable peut être attribuée lorsque les objectifs sont atteints et contribuent à la performance globale de l'entreprise. Le niveau de rémunération est adapté afin de décourager la prise de risque excessive à court terme.

ABN AMRO Investment Solutions est soumise à la réglementation applicable au secteur de la gestion d'actifs (AIFM, UCITS). Conformément à ces directives, ABN AMRO Investment Solutions a identifié des catégories de collaborateurs dont l'activité professionnelle peut avoir un impact significatif sur le profil de risque de la société. Les membres du conseil de surveillance, du directoire, les membres du comité exécutif ainsi que le responsable de la gestion de portefeuille, les gérants de portefeuille, le responsable de la conformité et du contrôle interne, le responsable de la gestion du risque et le responsable du développement commercial ainsi que toute autre personne ayant une incidence, similaire à celle des fonctions citées ci-avant, sur le profil de risque d'ABN AMRO Investment Solutions et dont le salaire est significatif entrent dans le cadre de ces dispositions et sont soumis à des conditions de paiement spécifiques (avec des différés de rémunération suivant les montants alloués).

Champ d'application et évolution

La politique de rémunération est applicable à tous les employés d'ABN AMRO Investment Solutions³⁴. Dans le prolongement d'ABN AMRO BANK N.V., ABN AMRO Investment Solutions a formalisé la dimension ESG dans sa politique de rémunération (incluant les risques de durabilité).

34. La politique de rémunération d'AAIS ne s'applique pas aux collaborateurs externes travaillant pour ABN AMRO Investment Solutions

04

Informations sur la stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion externes ainsi que sur sa mise en œuvre

1. Principe
2. Vote par procuration
3. Périmètre de vote
4. Statistiques de vote
5. Engagement

1. PRINCIPE

Conformément au second principe des PRI – « Nous serons des assets-owners engagés et intégrerons les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnariat » – nous considérons l'engagement actionnarial, ou l'actionnariat actif, comme une part importante de notre obligation fiduciaire. ABN AMRO Investment Solutions définit son engagement actionnarial comme la combinaison du dialogue avec les entreprises dans lesquelles elle investit et le vote aux assemblées générales des actionnaires (AG)³⁵.

Conformément à notre politique d'investissement durable, les responsabilités d'engagement actionnarial sont partagées entre l'équipe ESG et nos gérants de portefeuilles (gestionnaires d'investissement externes, gérants internes). Ces derniers sont les principaux responsables du dialogue avec les entreprises dans lesquelles ils investissent. Ils ont une connaissance approfondie des marchés sur lesquels ces dernières opèrent, sont responsables de la stratégie d'investissement et de la composition du portefeuille qui en résulte. Selon nous, l'engagement sur les sujets environnementaux et sociaux doit être intégré automatiquement dans le dialogue général avec les entreprises, car ces sujets relèvent souvent de la gouvernance et des aspects financiers eux-mêmes, depuis longtemps, à l'ordre du jour de l'agenda des investisseurs.

Les efforts de vote aux assemblées d'actionnaires sont coordonnés au niveau d'ABN AMRO Investment Solutions, sous la supervision et la responsabilité de l'équipe ESG. Les détails de notre politique de vote et de nos directives d'engagement sont décrits dans les paragraphes suivants.

2. VOTE PAR PROCURATION

En sa qualité de représentant des actionnaires finaux, et société de gestion responsable des fonds qu'elle gère, ABN AMRO Investment Solutions émet des instructions de vote par procuration. Afin de le faire efficacement, nous travaillons avec ISS Governance, un prestataire de services spécialisé dans le traitement et l'exécution des votes selon des instructions préétablies. Les recommandations de vote adressées par ISS suivent les directives internationales de vote par procuration en matière d'ISR d'ISS Governance et les directives internes de ABN AMRO Investment Solutions. Elles sont conformes à la politique d'investissement durable d'ABN AMRO Investment Solutions et d'ABN AMRO Bank N.V. Les directives internationales de vote par procuration en matière d'investissement socialement responsable « ont été élaborées pour être compatibles avec le double objectif (financier et social/environnemental) des actionnaires socialement responsables ».³⁶ Cela signifie que nous soutenons généralement les résolutions environnementales et sociales, étant donné qu'elles favorisent la bonne citoyenneté d'entreprise et améliorent la valeur à long terme pour les actionnaires et les parties prenantes. Les directives mettent spécifiquement l'accent sur les

35. Les pays dans lesquels nous investissons ne sont pas concernés par nos politiques et nos directives en matière d'actionnariat actif, car ils ne peuvent pas faire directement l'objet d'échanges avec le gestionnaire d'actifs/gérant de portefeuille et ne tiennent pas d'AG. Les AGA concernent les assemblées d'actionnaires pour les positions détenues en actions

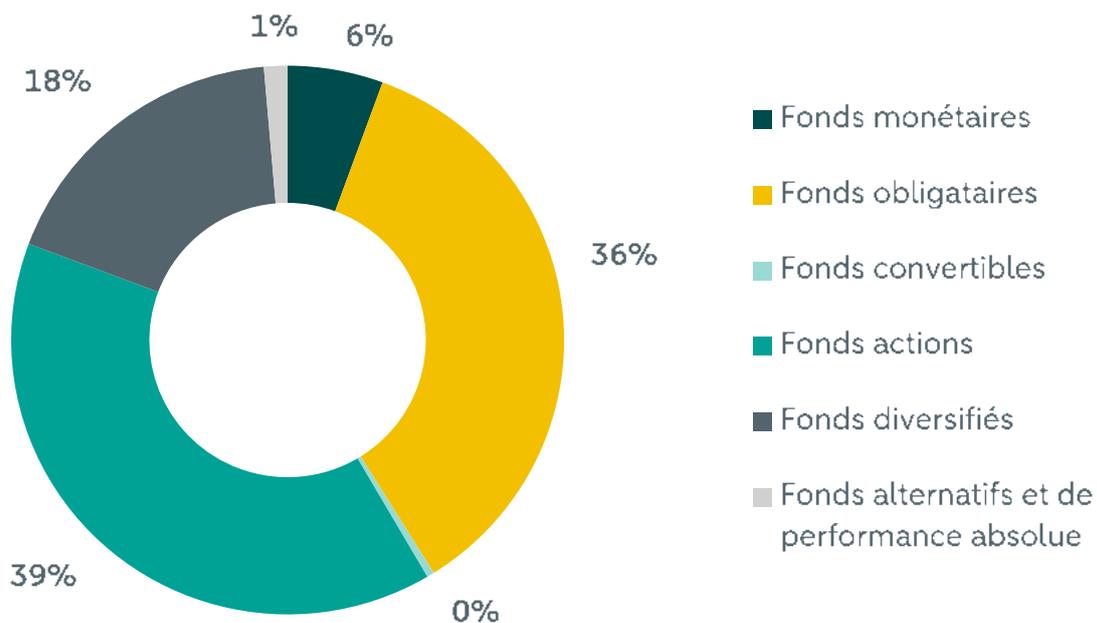
36. <https://www.issgovernance.com/file/policy/active/specialty/SRI-International-Voting-Guidelines.pdf>

propositions des actionnaires³⁷ et des dirigeants en matière de transition climatique (« Say-On-Climate ») et de respect des droits humains.

En 2023, nous avons participé à 1 914 assemblées générales des actionnaires - contre 1.936 en 2022 et avons voté 23 857 résolutions contre 23 752 résolutions en 2022. Notre taux de participation est estimé à 92% sur l'année 2023³⁸.

3. PÉRIMÈTRE DE VOTE

Notre périmètre de vote couvre tous les produits d'investissement en actions dotés d'un droit de vote ainsi que la part des droits de vote détenus par les portefeuilles diversifiés et convertibles soit environ 58% de nos encours à fin décembre 2023.



37. Portée cette année par l'ONG « Follow This »

38. Nous ne votons pas aux assemblées générales des Sicav, au conseil d'administration des fonds d'épargne d'entreprise, quand la réglementation nationale nécessite un blocage préalable des titres et dans certains cas spécifiques nécessitant d'engager des actions de mandature.

4. STATISTIQUES DE VOTE

Les statistiques ci-dessous ont été réalisées sur l'année 2023.

Tableau 3 – Répartition des résolutions votées par enjeu ESG

Type de Résolution	Nombre de Résolution
Gouvernance	23 353
Social	290
Environnement	120
Environnement / Social	82
Social / Gouvernance	9
Environnement / Social / Gouvernance	3
Total	23 857

Source : AAIS et ISS

Tableau 4 – Répartition du type de résolution votée par instruction de vote

Type de Résolution	Instruction de vote					% résolutions soutenues par AAIS
	Abstention	Contre	Pour	1 an	Avec condition	
Gouvernance	33	4 389	18 054	493	384	77%
Social	-	25	265	-	-	91%
Environnement	-	18	102	-	-	85%
Environnement / Social	-	35	47	-	-	57%
Social / Gouvernance	-	8	1	-	-	11%
Environnement / Social / Gouvernance	-	2	1	-	-	33%
Total	33	4 477	18 470	493	384	77%

Source : AAIS et ISS

Tableau 5 – Répartition du type de résolution par vote CONTRE ou POUR le Management

Type de Résolution	Vote en ligne avec le Management ou Abstention	Vote contre le Management	% de Vote contre le Management
Gouvernance	18 527	4 826	21%
Social	112	178	61%
Environnement	25	95	79%
Environnement / Social	59	23	28%
Social / Gouvernance	7	2	22%
Environnement / Social / Gouvernance	2	1	33%
Total	18 732	5 125	21%

Source : AAIS et ISS

Il ressort de l'analyse des statistiques de vote que la majorité des résolutions adressent des points de Gouvernance de l'entreprise (comme sur les années précédentes) ; cependant les sujets sociaux ou environnementaux souvent portés par les actionnaires sont de plus en plus nombreux d'une année sur l'autre.

Nous nous sommes opposés au Management de l'entreprise dans 21% des cas.

Vous trouverez plus de détails sur notre processus de vote dans notre politique de vote et dans notre « Stewardship Report », disponibles sur notre site Internet³⁹. La version actuelle du rapport présente des statistiques consolidées ainsi que des études de cas pour illustrer certaines décisions de vote. Par ailleurs, nous avons déployé un service d'information en ligne sur les statistiques de votes (outil élaboré par ISS), permettant de visualiser les résultats de notre politique de vote (avec analyse résumée) fonds par fonds.⁴⁰



5. ENGAGEMENT

Nous considérons que les actions d'engagement relèvent de la responsabilité des gérants de portefeuille. Néanmoins, nous avons mis en place des directives d'engagement⁴¹ qui sont destinées à servir de norme minimale. Ces directives suivent les grandes lignes de l'approche d'engagement définie par notre société mère, ABN AMRO Bank N.V.. Nous exigeons que l'engagement fasse partie intégrante de la gestion du portefeuille de notre gamme de produits d'investissement ESG/Durables⁴², où les attentes peuvent différer selon la stratégie d'investissement du fonds. Nos directives d'engagement sont principalement axées sur l'investissement dans des titres d'entreprises. Nous n'attendons pas des gérants de portefeuille qu'ils s'engagent auprès des gouvernements s'ils ont investi dans des emprunts d'État, à moins qu'ils ne soient en mesure de joindre leurs efforts à ceux d'autres investisseurs et qu'ils aient la capacité de s'engager auprès des responsables politiques.

39. Tous les documents sont disponibles sur www.abnamroinvestmentsolutions.com

40. <https://vds.issgovernance.com/vds/#/ODg0MA==>

41. Les directives d'engagement d'AAIS sont disponibles sur www.abnamroinvestment.com

42. alors qu'il ne s'agit pas d'un critère essentiel pour tous les autres produits (article 6 du SFDR)

Nous ne nous désengageons pas nécessairement de secteurs entiers, cependant, la politique d'exclusion de ABN AMRO Investment Solutions génère certaines restrictions d'investissement et les actions d'engagement peuvent s'en trouver ainsi limitées voire non envisageables.

Le périmètre des portefeuilles soumis à nos directives d'engagement actionnarial concerne les produits d'investissement relevant des Art. 8 et 9 de SFDR.

Par ailleurs, nous nous appuyons aussi sur les efforts de notre maison mère, ABN AMRO Bank N.V. en matière d'engagement via la plateforme EOS de Federated Hermes. Nous pouvons ainsi remettre en question certaines actions d'engagement entreprises par nos gérants d'investissement externes, les appuyer éventuellement et mieux aligner nos votes avec nos actions d'engagement.

Nos actions d'engagement sont reportées dans notre « Stewardship Report » disponible sur notre site internet. La version actuelle de ce rapport est une synthèse globale des actions entreprises par nos gérants de portefeuille (gestionnaires d'investissement externes, conseillers, gérants internes) de manière individuelles et collaboratives. Le rapport présente des statistiques d'engagement ainsi que des études de cas sélectionnés. Par ailleurs, nous veillons à ce que tous nos gérants de portefeuille suivent leurs efforts d'engagement dans le temps et disposent de processus adéquats (objectifs, principales étapes, décision de désinvestissement en cas de trajectoires d'engagement infructueuses, etc.).



05

Informations relatives à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles

1. Conformité de notre gamme de fonds à la taxonomie européenne
2. Exposition au secteur des énergies fossiles
3. Investissement dans les obligations vertes

1. CONFORMITÉ DE NOTRE GAMME DE FONDS À LA TAXONOMIE EUROPÉENNE



Définition

La taxonomie européenne pour les activités durables est un système de classification qui précise quels investissements sont respectueux de l'environnement. L'Union Européenne a identifié six objectifs et domaines d'activités sous-jacents :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources en eau et des ressources marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et le contrôle de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Une activité économique est *éligible* à la Taxonomie si elle contribue de façon substantielle à l'un de ces 6 objectifs. Une activité économique est *conforme* à la Taxonomie lorsqu'elle répond aux critères d'examen technique de l'UE, qu'elle ne cause aucun préjudice significatif à l'un des autres objectifs et qu'au niveau de l'entreprise, les garanties sociales minimales sont respectées.

Ce qui est légalement demandé

Selon l'Art.8 du règlement sur la Taxonomie européenne, les entreprises basées en Europe, ou opérant en tant qu'entité juridique européenne avec plus de 500 employés (ou moins sous réserve de la transposition nationale de la directive sur les rapports non financiers), ont l'obligation de rédiger un rapport sur la Taxonomie européenne. Cette obligation comprend la divulgation du pourcentage du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement (Capex) ou des dépenses opérationnelles (Opex) qui sont éligibles à la Taxonomie et alignées avec elle.

Au 1er janvier 2022, les sociétés de gestion sont tenues de calculer la part de leurs actifs qui est éligible à la Taxonomie et de déclarer dans le document précontractuel du produit d'investissement relevant de l'Art.9 de SFDR, la part des produits d'investissement qui sont alignés sur la Taxonomie. Au 1er janvier 2023, l'alignement sur la Taxonomie est également inclus dans le document précontractuel de tous les produits relevant des Art.8 et 9 de SFDR qui investissent dans des activités économiques environnementales.

Exercices de due diligence d'ABN AMRO Investment Solutions sur la Taxonomie

Pour déterminer si un investissement est éligible, nous devons disposer de la ventilation des activités de l'entreprise (code NACE). Cette donnée est en cours d'intégration dans nos outils et ne sommes actuellement pas en mesure de communiquer cette information au niveau de l'investissement. Nous continuons l'exploration des points de données disponibles concernant la Taxonomie afin de pouvoir reporter sur l'exposition de nos portefeuilles dans l'avenir.



2. EXPOSITION AU SECTEUR DES ÉNERGIES FOSSILES

Nous rendons compte ici de l'exposition de nos portefeuilles d'investissement dans le secteur des énergies fossiles. Cette information est disponible dans les rapports périodiques des fonds assujettis (attachés aux rapports annuels).

Nous reconnaissons les enjeux et risques ESG du secteur de l'Énergie dont le rôle est prépondérant dans la transition énergétique engagée par l'Union Européenne. Notre politique d'exclusion adresse, parmi les énergies fossiles conventionnelles, la production du charbon thermique et l'utilisation du charbon comme source d'énergie ainsi que certaines activités d'exploration et d'exploitation non conventionnelles comme l'exploitation des bitumineux et gaz de schiste, l'exploration pétrolière et gazière en zone arctique.

Tableau 6 a – Exposition globale de nos fonds aux énergies fossiles

Activités	Date	Encours € millions	Part des Encours globaux
Implication dans l'industrie des Energies fossiles (y compris les activités de production, de raffinage et de transport)	2022	824	4,5%
	2021	1.274	6,0%

Source : AAIS et ISS

NB : L'industrie des énergies fossiles comprend les activités de production, d'extraction, d'exploration et de distribution. Les combustibles fossiles comprennent le charbon thermique, ainsi que tous les types de pétrole et de gaz (liquides et solides).

Tableau 6b - Exposition aux Energies fossiles des fonds dont les encours > 500 millions €

Nom du fonds	Encours en €	Catégorie SFDR	Encours Energies fossiles €	% Encours Fonds
ABN AMRO Parnassus US ESG Equities	2 444 939 936	Art. 8	32 121 188	3,2%
ABN AMRO Candriam ESG Treasury	1 087 378 903	Art. 8	16 460 747	1,5%
ABN AMRO Robeco Quant Duration Global Bonds	1 066 820 354	Art. 6	-	0,0%
ABN AMRO Blackrock Euro Government ESG Bonds	1 022 942 069	Art. 8	-	0,0%
ABN AMRO ESG Profiefonds Matig Offensief	914 237 809	Art. 8	45 722 582	5,0%
ABN AMRO Portfolio Flexible Bonds	878 946 229	Art. 8	162 046 467	18,4%
ABN AMRO Global ESG Equities	792 637 902	Art. 8	7 676 099	1,0%
ABN AMRO Candriam Emerging Markets ESG Bonds	763 289 232	Art. 8	33 648 556	4,4%
ABN AMRO Edentree European Sustainable Equities	699 625 999	Art. 9	11 378 489	1,6%
ABN AMRO ESG Profiefonds Matig Defensief	651 022 336	Art. 8	36 811 716	5,7%
ABN AMRO BlueBay Euro Aggregate ESG Bonds	577 235 726	Art. 8	79 031 876	13,7%
ABN AMRO Schroder Euro Corporate ESG Bonds	549 093 471	Art. 8	19 394 723	3,5%
ABN AMRO Candriam Global ESG High Yield Bonds	542 912 388	Art. 8	57 200 797	10,5%
Total	11 991 082 353		501 493 240	

Source : AAIS et ISS

NB : L'industrie des énergies fossiles comprend les activités de production, d'extraction, d'exploration et de distribution. Les combustibles fossiles comprennent le charbon thermique, ainsi que tous les types de pétrole et de gaz (liquides et solides). Observation à fin Décembre 2023.

Ces fonds sont investis à hauteur de 501 millions € dans des activités liées aux énergies fossiles. Les investissements sont en ligne avec les différents objectifs de durabilité de chacun des fonds classés Art.8 ou Art.9. Certains investissements peuvent être des obligations vertes.

3. INVESTISSEMENT DANS LES OBLIGATIONS VERTES

Nous rendons compte ici de nos investissements dans les obligations vertes qui participent à l'effort commun de transition énergétique.

Le Ministère français de la Transition Ecologique définit l'obligation verte comme « (...) un emprunt émis sur le marché par une entreprise ou une entité publique auprès d'investisseurs pour lui permettre de financer ses projets contribuant à la transition écologique (énergies renouvelables, efficacité énergétique, gestion durable des déchets et de l'eau, exploitation durable des terres, transport propre et adaptation aux changements climatiques...), plus particulièrement les investissements en infrastructures. Elle se distingue d'une obligation classique par un reporting détaillé sur les investissements qu'elles financent et le caractère vert des projets financés. »

Tableau 7a – Exposition globale aux obligations vertes

Catégorie de titres	Date	Encours € millions	Part des Encours globaux
Obligations vertes*	2022	1 040	6%
	2021	647	3%

NB: ne comprend pas les obligations sociales

Source : AAIS

Tableau 7b – Exposition aux obligations vertes des fonds dont les encours > 500 millions €

Nom du fonds	AuM en €	SFDR/ Type d'Actifs	Encours Obligations vertes €	% Encours Fonds
ABN AMRO Parnassus US ESG Equities	2 444 939 936	Art. 8 - Equities	0	0,0%
ABN AMRO Candriam ESG Treasury	1 087 378 903	Art. 8 - Money Market	0	0,0%
ABN AMRO Robeco Quant Duration Global Bonds	1 066 820 354	Art. 6 - Bonds	187 600 605	17,6%
ABN AMRO Blackrock Euro Government ESG Bonds	1 022 942 069	Art. 8 - Bonds	90 093 517	8,8%
ABN AMRO ESG Profiefonds Matig Offensief	914 237 809	Art. 8 - Diversified	33 977 994	3,7%
ABN AMRO Portfolio Flexible Bonds	878 946 229	Art. 8 - Bonds	0	0,0%
ABN AMRO Global ESG Equities	792 637 902	Art. 8 - Equities	0	0,0%
ABN AMRO Candriam Emerging Markets ESG Bonds	763 289 232	Art. 8 - Bonds	0	0,0%
ABN AMRO Edentree European Sustainable Equities	699 625 999	Art. 9 - Equities	0	0,0%
ABN AMRO ESG Profiefonds Matig Defensief	651 022 336	Art. 8 - Diversified	41 690 998	6,4%
ABN AMRO BlueBay Euro Aggregate ESG Bonds	577 235 726	Art. 8 - Bonds	33 581 537	5,8%
ABN AMRO Schroder Euro Corporate ESG Bonds	549 093 471	Art. 8 - Bonds	179 286 289	32,7%
ABN AMRO Candriam Global ESG High Yield Bonds	542 912 388	Art. 8 - Bonds	0	0,0%
Total	11 991 082 353		532 252 946	4,4%

NB: ne comprend pas les obligations sociales

Source : AAIS

De par leur type d'actifs, les fonds actions ne détiennent pas d'obligations et les fonds monétaires n'investissent pas dans des obligations dont les maturités sont trop longues; de ce fait, ces fonds ne sont pas susceptibles de détenir des obligations vertes.

06

Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

1. Objectif de neutralité carbone
2. Charbon et énergies fossiles non conventionnelles
3. Feuille de route vers la neutralité carbone

1. OBJECTIF DE NEUTRALITÉ CARBONE

Comme indiqué dans la Déclaration sur le climat d'ABN AMRO Bank N.V.⁴³, son objectif est d'aligner son portefeuille de prêts et d'investissements clients sur un scénario de réchauffement climatique bien inférieur à 2°C et de soutenir la transition vers une économie neutre en carbone d'ici 2050. La déclaration sur le climat s'applique à l'ensemble du groupe. En 2021, ABN AMRO BANK N.V. a publié « Guiding a Bank's portfolio to Paris »⁴⁴, dans lequel plusieurs méthodes visant à fixer des objectifs basés sur la science pour divers portefeuilles ont été étudiées. A la fin de l'année 2022, ABN AMRO Bank N.V. a présenté son plan climat et confirme son engagement auprès de Net Zero Banking Alliance⁴⁵. Ce dernier comprend une approche par étapes menant graduellement à la neutralité carbone. Le champ d'application du plan climat comprend ABN AMRO Investment Solutions (dans le cadre des investissements) et les opérations propres de la banque.

Dans ce contexte, ABN AMRO Investment Solutions évalue actuellement la manière de mettre en œuvre sa propre voie vers la neutralité carbone, avec un objectif intermédiaire pour 2030. Dans une large mesure, les efforts opérationnels pour mettre en œuvre une stratégie de neutralité carbone se situeront au niveau des gestionnaires d'investissement externes car ils sont chargés de l'investissement de nos portefeuilles. Le rôle d'ABN AMRO Investment Solutions sera de fixer les objectifs globaux, de s'engager auprès des gestionnaires d'investissement externes pour les inclure progressivement dans le champ d'application et les aider dans la mise en œuvre, de surveiller et de rendre compte des progrès, et d'ajuster l'objectif tous les 5 ans si nécessaire, afin d'atteindre la neutralité carbone pour l'ensemble des encours d'ici à 2050.

Les étapes que nous prévoyons pour développer une stratégie de neutralité carbone solide sont les suivantes :

- **Évaluation des portefeuilles actuels**, par le biais d'un dialogue avec les gestionnaires d'investissement externes et l'évaluation des données disponibles. Nous sommes en cours d'évaluation des stratégies climatiques de nos gestionnaires d'investissement externes et de leurs capacités à gérer un portefeuille neutre en carbone. S'agissant des analyses de données, nous utilisons au sein d'ABN AMRO Investment Solutions l'outil d'évaluation climat d'ISS (tandis que nos gestionnaires d'investissement externes peuvent utiliser des outils différents pour le même exercice). Nous examinons la trajectoire actuelle du portefeuille (dans quelle mesure est-il déjà sur une trajectoire de 1,5°C) et les émissions carbone catégories 1, 2 et 3, ligne par ligne. Lorsque nous ne disposons d'aucune donnée (cela peut être le cas pour les marchés émergents ou certaines stratégies investies dans des titres non cotés), nous devons, en collaboration avec les gestionnaires d'investissement externes, trouver un moyen d'aborder les points ci-dessus. Sur la base de ces analyses, nous déterminerons le périmètre initial de notre engagement, que nous réviserons et ajusterons régulièrement ;

43. [ABN AMRO Climate Statement.pdf \(ctfassets.net\)](#)

44. [ABN AMRO Guiding a Bank's Portfolio to Paris.pdf \(ctfassets.net\)](#)

45. https://assets.ctfassets.net/1u811bvgvthc/7Akmf4slo5WzrZNxiMYY0hV/f0225f443b9812808b26d208bc1a2755/ABN_AMRO_2022_Climate_Strategy_Targets.pdf



- **Identifier les leviers et ajuster la déclaration sur le climat** : avec les gestionnaires d'investissement externes qui sont déjà identifiés comme étant dans le périmètre, et qui n'ont pas déjà mis en place une trajectoire solide vers la neutralité carbone, nous devons identifier les principaux émetteurs par catégorie d'émission carbone⁴⁶. Nous demanderons aux gestionnaires d'investissement externes d'évaluer dans quelle mesure ces entreprises peuvent être incitées à réduire leurs émissions pour atteindre un niveau de 1,5°C de réchauffement global d'ici à 2050. ABN AMRO Investment Solutions devra mettre à jour sa déclaration sur le climat afin d'inclure plus de détails sur les leviers que nous anticipons pour réduire le risque climat (Value at Risk) et se diriger vers la neutralité carbone ;
- **Suivi, rapports et ajustements** : une fois que nos délégués se seront engagés à atteindre l'objectif de neutralité carbone, ils auront la responsabilité de gérer cet engagement. Le rôle d'ABN AMRO Investment Solutions sera d'effectuer un suivi continu, de rendre compte des progrès réalisés, et de procéder à des ajustements périodiques si nécessaire.

En octobre 2023, AAIS a signifié son engagement Climat en rejoignant officiellement NZAMi comme explicité dans les chapitres précédents et formalise son engagement initial qui sera rendu public fin 2024.

2. CHARBON ET ÉNERGIES FOSSILES NON CONVENTIONNELLES

L'exposition au charbon thermique (extraction et utilisation pour générer de l'électricité) et aux énergies fossiles non-conventionnelles est actuellement possible dans nos fonds SFDR Art.6 sans limitation. Nos fonds SFDR Art.9 et Art.8 peuvent investir dans ces activités dans la mesure où nos seuils de revenus maximaux tirés de ces activités sont respectés. De plus, dans le prolongement de l'engagement pris par la Commission Européenne à l'horizon 2030, ABN AMRO Investment Solutions s'est engagée à ne plus financer les activités européennes dans le charbon thermique et à sortir complètement de toute transaction liée au charbon d'ici à 2040.

Actuellement, ABN AMRO Investment Solutions exclut (*champ d'application : fonds relevant des Art. 8 et 9 du SFDR*) :

- **Les énergies fossiles non conventionnelles** : le forage arctique, les sables bitumineux et les méthodes d'extraction du pétrole de schiste. D'un point de vue climatique, ces méthodes d'extraction entraînent des niveaux d'émission élevés (sables bitumineux, pétrole de schiste) et

⁴⁶. Actuellement, AAIS exclut les pays qui n'ont pas ratifié l'Accord de Paris de tous les fonds relevant des Art.8 et 9 de SFDR

ont de graves conséquences sur les écosystèmes (souvent fragiles), tels que les zones à haute valeur de biodiversité. Par conséquent, nous excluons toute entreprise dont les revenus combinés de ces activités dépassent 5 % ;

- **Extraction de charbon thermique** : se concentre sur le charbon thermique (charbon à vapeur), qui est brûlé pour produire de la vapeur afin de faire fonctionner des turbines pour générer de l'électricité, soit pour les réseaux électriques publics, soit directement par les industries consommatrices d'électricité (comme les industries chimiques, les fabricants de papier, les cimenteries et les briqueteries) ;

 - Les fonds classés en interne Art.8 niveau 1 et Art.9⁴⁷ doivent exclure les revenus excédant 5% ;
 - Les fonds classés en interne Art.8 niveau 2 doivent exclure les entreprises dont les revenus dépassent 10%.
- **Production d'électricité à partir de charbon thermique** : nous excluons les entreprises dont la participation à la production d'électricité à partir de charbon thermique *dépasse 10% du chiffre d'affaires total*.⁴⁸

Outre ces exclusions, nous mettons en garde nos gestionnaires d'investissement externes, dans notre convention de gestion des investissements (IMA), contre les (principales) incidences négatives des investissements dans des activités liées (entre autres) à l'exploration et la production de combustibles fossiles conventionnels.

3. FEUILLE DE ROUTE VERS LA NEUTRALITÉ CARBONE

ABN AMRO Investment Solutions a établi une feuille de route initiée en 2022 vers un alignement progressif des investissements sur la neutralité carbone.

Ainsi en 2022, nous avons initié le dialogue avec nos gestionnaires d'investissement externes pour évaluer (i.) leurs engagements envers la neutralité carbone (ii.) leurs stratégies climatiques en place et (iii.) leurs capacités futures à s'engager envers la neutralité carbone. ABN AMRO Investment Solutions a rejoint, en fin d'année 2022, l'organisation IIGCC, initiatrice de NZAMi, pour réfléchir et aboutir à une adaptation de l'engagement NZAM dès qu'il s'agit de considérer un modèle économique comme le nôtre.

Sur l'année 2023 : nous avons continué à identifier et à nous approprier les indicateurs climats (dont scope 3) ; nous avons mis en place un suivi des performance carbone de nos portefeuilles d'investissement (suivi trimestriel Weighted Average Carbon intensity – WACI). Nous avons décidé de rejoindre NZAMi courant Octobre tout en continuant les discussions avec IIGCC ; nous avons sélectionné Southpole, consultant spécialisé en implémentation de stratégie climat pour démarrer les travaux début 2024 et pouvoir formaliser notre engagement initial fin 2024.

47. AAIS identifie des produits d'investissement appliquant différents niveaux d'exclusion.

48. À l'exception des obligations vertes (qui peuvent être émises par les mêmes entreprises).



07

Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

1. Généralités

2. Efforts futurs

1. GÉNÉRALITÉS

Nous pensons que la sensibilisation des risques financiers liés à la biodiversité est encore très faible (contrairement à celle des risques liés au climat) mais prend forme. Outre sa contribution à l'accélération du changement climatique, la perte de biodiversité menace la santé des écosystèmes qui fournissent d'importants services à l'économie, tels que la pollinisation animale des cultures alimentaires, le traitement naturel de l'eau et la fertilité des sols. En outre, la perte de biodiversité est un facteur important de risques financiers, tant sur le plan physique que sur celui de la transition.

ABN AMRO Bank N.V.⁴⁹ a adhéré au Finance for Biodiversity Pledge (Engagement du secteur de la Finance en faveur de la Biodiversité) en septembre 2020 en promettant de collaborer, s'engager, évaluer son propre impact sur la biodiversité, fixer des objectifs et rendre compte des questions liées à la biodiversité d'ici 2024. En outre, ABN AMRO Bank N.V.⁵⁰ a rejoint le Partnership for Biodiversity Accounting Financials (PBAF) afin de définir une approche comptable commune sur la biodiversité pour le secteur financier.

ABN AMRO Investment Solutions a inclus les aspects fondamentaux de la biodiversité dans sa politique d'investissement responsable notamment en excluant toute participation à certaines activités controversées du point de vue de la biodiversité.



Actuellement, ABN AMRO Investment Solutions exclut pour certains de ses fonds, les investissements dans :

- **Le développement d'organismes génétiquement modifiés (OGM) et/ou la culture et la croissance de plantes génétiquement modifiées** : les OGM soulèvent des préoccupations en matière d'environnement et de biodiversité concernant la création de nouvelles mauvaises herbes, la perte d'écosystèmes terrestres et aquatiques par l'utilisation d'herbicides et de pesticides toxiques. Les entreprises qui tirent plus de 5 % de leurs revenus d'activités liées au développement d'OGM sont exclues ;
- **Les énergies fossiles non conventionnelles** : le forage arctique, les sables bitumineux et les méthodes d'extraction du pétrole de schiste, voir également le chapitre précédent. Nous excluons toute entreprise dont les revenus combinés provenant de ces activités dépassent 5 %.

49. <https://www.financeforbiodiversity.org/signatories/>

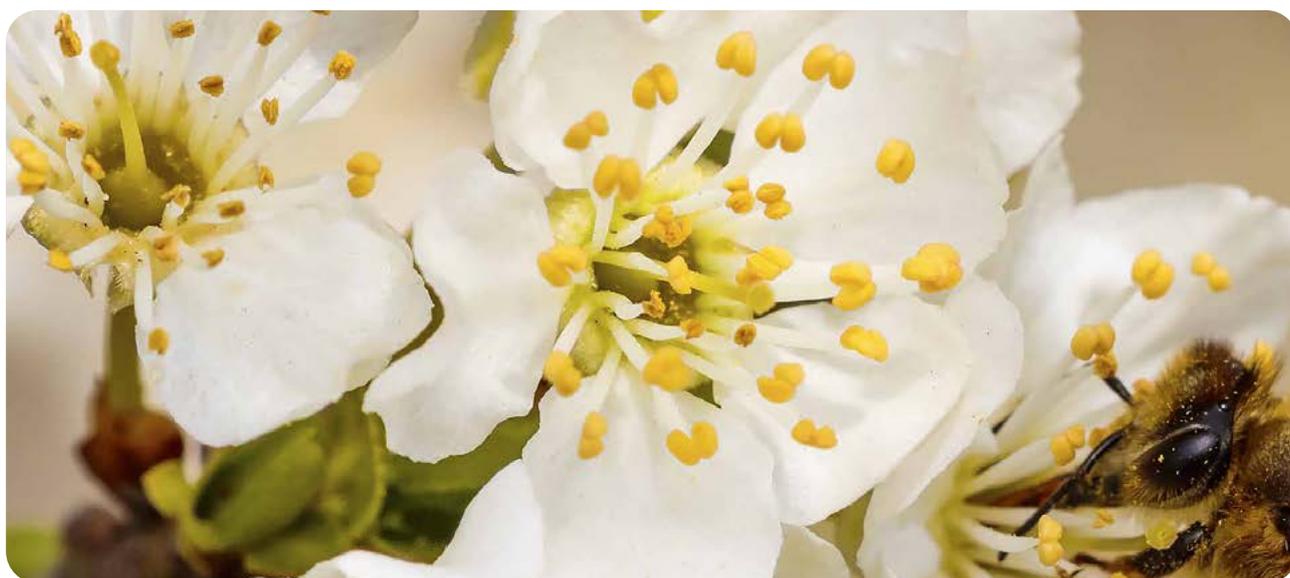
50. <https://www.pbaglobal.com/financial-institutions-taking-action/>

De plus, en fonction de la classification du fonds, nous excluons d'autres activités liées à la perte de biodiversité, telles que l'extraction de charbon thermique (voir chapitre précédent), la production de tabac et de cannabis, et la production de fourrure et de cuir spéciaux⁵¹. En outre, dans notre convention de gestion (IMA), nous mettons en garde nos gestionnaires d'investissement externes contre les (principales) incidences négatives des investissements dans des activités liées (entre autres) au commerce de plantes, d'espèces animales ou de produits en violation de la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction), aux pesticides, herbicides et fibres d'amiante (soumis à une élimination progressive à l'échelle internationale) ; et aux entreprises actives dans la production d'huile de palme qui ne seraient pas membres de la table ronde sur la production durable d'huile de palme (RSPO).

Un certain nombre de nos gestionnaires d'investissement externes investissent dans des entreprises visant à lutter contre le changement climatique et à fournir de l'eau potable : deux facteurs qui jouent un rôle majeur dans la préservation de la biodiversité. En outre, plusieurs de nos gestionnaires d'investissement externes investissent dans des entreprises qui contribuent à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables réputées moins agressives sur la biodiversité.

2. INDICATEURS BIODIVERSITÉ

Nous disposons actuellement d'un indicateur relatif aux incidences négatives sur la biodiversité (correspondant à l'indicateur n°7 de la table I des principales incidences négatives du règlement SFDR); nous avons calculé et publié l'exposition des portefeuilles durables (Art.9) aux activités pouvant affecter de façon négative la biodiversité et les zones sensibles dans les RTS-rapports périodiques des fonds concernés (disponible en ligne, en annexes du rapport annuel).



51. Notre liste d'exclusion complète peut être consultée en cliquant ici : [ABN AMRO INVESTMENT SOLUTIONS-Exclusion-List-March-22_tcm34-148288.pdf \(abnamroinvestmentsolutions.com\)](https://www.abnamroinvestmentsolutions.com/~/media/ABN-AMRO-Investment-Solutions/Exclusion-List-March-22_tcm34-148288.pdf)

Vous trouverez ci-dessous cet indicateur pour les fonds dont les encours sont > 500 millions € :

Tableau 8 - Fonds dont encours > 500 millions € - Indicateur d'incidence négative Biodiversité

Nom du fonds	Encours en €	Classification SFDR	Activités affectant négativement la biodiversité et les zones sensibles	
			Part des encours du fonds	Taux de couverture sur part applicable
ABN AMRO Parnassus US ESG Equities	2 444 939 936	Art. 8	0,00%	98,7%
ABN AMRO Candriam ESG Treasury	1 087 378 903	Art. 8	0,00%	78,4%
ABN AMRO Robeco Quant Duration Global Bonds	1 066 820 354	Art. 6	0,00%	94,6%
ABN AMRO Blackrock Euro Government ESG Bonds	1 022 942 069	Art. 8	0,00%	3,7%
ABN AMRO ESG Profiefonds Matig Offensief	914 237 809	Art. 8	0,01%	73,5%
ABN AMRO Portfolio Flexible Bonds	878 946 229	Art. 8	0,00%	61,8%
ABN AMRO Global ESG Equities	792 637 902	Art. 8	0,00%	99,4%
ABN AMRO Candriam Emerging Markets ESG Bonds	763 289 232	Art. 8	0,00%	42,1%
ABN AMRO Edentree European Sustainable Equities	699 625 999	Art. 9	0,00%	99,2%
ABN AMRO ESG Profiefonds Matig Defensief	651 022 336	Art. 8	0,01%	59,3%
ABN AMRO BlueBay Euro Aggregate ESG Bonds	577 235 726	Art. 8	0,00%	20,6%
ABN AMRO Schroder Euro Corporate ESG Bonds	549 093 471	Art. 8	0,00%	96,0%
ABN AMRO Candriam Global ESG High Yield Bonds	542 912 388	Art. 8	0,00%	92,6%
Total	11 991 082 353			

Source : AAIS et ISS ; NB : il s'agit d'évaluer la part des investissements dans des entreprises détenues ayant des sites/ opérations situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, lorsque les activités de ces entreprises détenues ont un impact négatif sur la biodiversité

A fin Décembre 2023, deux portefeuilles de cette liste présentent un impact négatif sur la biodiversité (non mesuré à ce stade en terme d'empreinte) soit 0,1% de l'actif de chacun des fonds.

3. EFFORTS FUTURS

L'un des défis majeurs concernant l'investissement dans des entreprises qui œuvrent pour entretenir, voire favoriser, la biodiversité réside dans le fait que les opportunités d'investissement dans ce domaine sont encore trop peu nombreuses. Nous pensons qu'à l'avenir, en raison de l'attention croissante portée à la biodiversité, les entreprises publieront davantage d'informations sur leurs activités et leurs politiques dans ce domaine (par exemple, l'une des principales incidences négatives obligatoires prévoit de traiter de l'impact d'une entreprise sur la biodiversité). Une plus grande attention portée à la biodiversité nous fournira un plus large éventail de données et d'informations nous permettant de prendre plus directement en compte la biodiversité dans notre politique d'investissement durable. Nous continuerons à explorer les données disponibles et joindrons nos efforts à ceux de notre société mère en ce domaine afin d'aboutir à une meilleure estimation de notre « empreinte Biodiversité ».



08

Informations sur les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux, et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

1. Quels sont les risques de durabilité ?
2. Cadre de gestion du risque de durabilité
3. Mesures des risques ESG
4. Contrôle des risques ESG

1. QUELS SONT LES RISQUES DE DURABILITÉ ?

En termes réglementaires (tels que définis dans la Réglementation en matière de finance durable et référencés par les règlements UCITS, AIFM, MIFID2, CRR, IDD ou Solvency II), le risque de durabilité est défini comme un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il se produit, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur des investissements créés et gérés par ABN AMRO Investment Solutions. En tant que société de gestion, nous prenons en compte ces facteurs de risque et nous efforçons de les intégrer pleinement dans notre cadre de gestion des risques d'investissement.

En particulier, ABN AMRO Investment Solutions considère deux principaux types de facteurs de risque liés au développement durable susceptibles d'affecter la valeur des investissements qu'elle gère :

- **Le risque de transition**, défini comme l'incidence financière sur les émetteurs d'investissements inclus dans les fonds gérés par ABN AMRO Investment Solutions, et sur leur alignement avec l'économie durable dite « zéro Carbone » ;
- **Le risque physique**, défini comme l'incidence financière sur les émetteurs d'investissements inclus dans les fonds gérés par ABN AMRO Investment Solutions, et sur la modification de leur profil de risque physique résultant des changements climatiques et autres changements environnementaux (inondations, submersion marine, incendies de forêts, déformation des sols, etc.).



En outre, ABN AMRO Investment Solutions a développé une offre de fonds ESG/durables (fonds relevant des Art.8 et 9 de SFDR, dont certains sont labellisés Label ISR ou Label Luxflag ESG) lesquels répondent à des cahiers des charges précis en matière d'ESG. À ce titre, ABN AMRO Investment Solutions étend sa définition des risques ESG à l'impact des investissements qu'elle crée et gère.

En effet, ABN AMRO Investment Solutions considère être exposée à des risques de durabilité liés aux éventuelles incidences négatives sur l'environnement et la société en général (conformément au concept de double matérialité) des investissements qu'elle gère. C'est pourquoi nous mettons en place différentes politiques pour minimiser ces risques, ainsi que des processus visant à les signaler et les surveiller. Concrètement, cela implique de mesurer l'impact des investissements sur les :

- **Questions environnementales**, telles que le changement climatique, la perte de biodiversité, l'épuisement des ressources et la pollution, etc. ;
- **Questions sociales**, telles que les conditions de travail standard, le travail forcé et le travail des enfants, la traite des êtres humains, les droits des peuples indigènes, la vie privée, le bien-être des animaux, la santé publique, etc. ;
- **Questions de gouvernance**, telles que la gouvernance d'entreprise (rémunération, diversité), le comportement des entreprises (corruption, pots-de-vin), le code de conduite éthique, etc.

Dans l'ensemble, ABN AMRO considère la gestion des risques liés au développement durable comme un élément clé de la gestion des risques de l'entreprise, afin d'atténuer toute incidence indésirable sur son modèle économique, sa réputation et la qualité du service qu'elle fournit à ses clients/investisseurs.

2. CADRE DE GESTION DU RISQUE DE DURABILITÉ

Une gestion adéquate des risques liés à la durabilité est un facteur de réussite essentiel pour permettre à ABN AMRO Investment Solutions de réaliser son ambition de devenir une société de gestion d'actifs européenne de premier plan en matière de durabilité dans les années à venir.

Politique d'ABN AMRO Investment Solutions en matière de risques de durabilité

ABN AMRO Investment Solutions est une filiale du groupe ABN AMRO Bank N.V., qui a défini un cadre pour sa politique de risque en matière de durabilité, comme indiqué ci-dessous. D'une manière générale, ABN AMRO Investment Solutions cherche à tirer parti du cadre et des capacités du groupe ABN AMRO Bank N.V. en matière de finance durable pour alimenter ses propres processus décisionnels, et adapte les politiques du groupe ABN AMRO Bank N.V. à son propre modèle économique, le tout dans le meilleur intérêt de ses clients. ABN AMRO Investment Solutions est consciente de ce que les risques de durabilité affectent au premier chef les fonds qu'elle gère pour le compte de ses investisseurs.

Tableau 9 – Cadre de la politique de gestion des risques de durabilité



Source : ABN AMRO Bank N.V.

ABN AMRO Investment Solutions a formalisé et publié une politique d'investissement durable, une déclaration sur les exclusions, sur les principales incidences négatives, pour décrire la manière dont elle intègre les considérations ESG dans les processus d'investissement des fonds qu'elle gère.

ABN AMRO Investments Solutions a défini des politiques et des déclarations afin d'établir des règles claires pour investir, et s'abstenir d'investir, dans des entreprises, des pays ou des activités présentant des éléments particulièrement sensibles du point de vue de la durabilité, comme le secteur de la défense.

L'ensemble de ces mesures et leur application dans le cadre des décisions d'investissement contribue à réduire les risques liés à la durabilité affectant les portefeuilles gérés par ABN AMRO Investment Solutions.

Les documents susmentionnés sont disponibles sur le site internet d'ABN AMRO Investment Solutions sous le bandeau « Informations relatives à la durabilité ».

Processus de gestion des risques de durabilité d'ABN AMRO Investment Solutions

De façon générale, les risques liés à la durabilité sont intégrés au cadre global de gestion des risques mis en œuvre par ABN AMRO Investment Solutions, à l'égal des autres facteurs de risques, y compris dès l'exercice de cartographie des risques, tant au niveau de l'entité, qu'au niveau de chacun des portefeuilles. S'agissant d'un risque affectant principalement les portefeuilles gérés par la société de gestion, ces risques sont en particulier pris en compte dans le cadre de la gestion des risques d'investissement :

Tableau 10 : processus de gestion des risques de durabilité

<p>1. Identification</p>	<p>Quels facteurs de risque de durabilité peuvent avoir une incidence significative sur les valorisations des portefeuilles ? Quelles incidences significatives peuvent avoir les portefeuilles gérés par ABN AMRO Investment Solutions ?</p>
<p>2. Évaluation</p>	<p>Quelle est la meilleure source de données pour évaluer / qualifier le risque ? Comment les incidences financières peuvent-elles découler des données d'impact / de risque existantes ?</p>
<p>3. Réponse & atténuation</p>	<p>Le risque est-il conforme à la politique de gestion des risques de durabilité d'ABN AMRO Investment Solutions et à son appétit pour le risque ? Le risque est-il conforme à la politique / philosophie de durabilité du produit d'investissement ? Comment peut-on réduire le risque / l'incidence ?</p>
<p>4. Suivi & reporting des principaux risques liés à la durabilité</p>	<p>Quel est le risque global au niveau du portefeuille résultant d'expositions multiples ? Quelle est la performance ESG globale du portefeuille ?</p>

En termes de gouvernance :

- La responsabilité globale de la gestion des risques liés à la durabilité incombe au directoire d'ABN AMRO Investment Solutions ;
- Le comité d'investissement durable et responsable (SRIC), organisé par l'équipe ESG et qui réunit les membres du directoire et du comité exécutif d'ABN AMRO Investment Solutions, agit comme une instance de pilotage pour la mise en œuvre de la stratégie ESG de la société ;
- Les indicateurs de risque ESG pour les fonds gérés par ABN AMRO Investment Solutions suivi dans le cadre du dispositif de contrôle des risques d'investissement font l'objet d'un rapport dans le cadre du rapport sur la gestion des risques de l'entreprise présenté au Directoire et au Comité Exécutif tous les mois.

D'une manière générale, l'équipe ESG est mandatée pour aider le Directoire à traiter les questions de durabilité avec les fonds gérés par ABN AMRO Investment Solutions, sur leur performance ESG en particulier. En ce qui concerne spécifiquement le cadre de risque de durabilité et le niveau global de gestion des risques de durabilité pour les portefeuilles gérés par ABN AMRO Investment Solutions, ces sujets sont traités conjointement avec l'équipe de gestion des risques d'investissement.

ABN AMRO Investment Solutions délègue la gestion d'une partie de ses fonds à d'autres sociétés de gestion (« déléataires»). Dans de tels cas, ABN AMRO Investment Solutions :

- Effectue un exercice de *due diligence* sur l'intégration des facteurs ESG par déléataires dans leur processus d'investissement, au moment de l'initiation de la délégation, et sur une base périodique par la suite, en fonction des enjeux ;
- Établit des accords avec lesdites sociétés qui formalisent leurs obligations d'appliquer les politiques ESG d'ABN AMRO Investment Solutions, ainsi que les termes du prospectus ;
- Contrôle l'application par les déléataires de ces obligations.

ABN AMRO Investment Solutions scanne et analyse régulièrement ses portefeuilles pour déterminer leur exposition potentielle aux risques ESG et les titres qui ne répondent pas aux critères définis par les politiques. Tout écart repéré lors de ces scans fait l'objet d'une enquête avec le gérant de portefeuille, en interne ou avec le gestionnaire d'investissement externe, pour être résolu.

Afin de respecter les bonnes pratiques de gouvernance, les départements de gestion des risques et de conformité d'ABN AMRO Investment Solutions assurent la supervision des activités ESG en tant que parties indépendantes de deuxième ligne de défense, l'équipe ESG étant positionnée comme première ligne de défense, et rendent compte de cette supervision au directoire et au conseil de surveillance.

3. MESURE DES RISQUES ESG

Evaluation du risque de transition - Méthodologies Sustainalytics et ISS

Dans le contexte du changement climatique, les risques de transition sont le reflet du coût et des risques inhérents à l'ampleur des changements de stratégies, de pratiques ou d'investissements requis alors que la Société et les entreprises s'efforcent de réduire leur dépendance au carbone, leur incidence sur le climat, et de se conformer aux normes environnementales, sociales et de gouvernance que nous nous attendons à voir émerger au fil de la transition durable de l'économie. Nous mettons ici l'accent sur les risques de transition – au sens général et donc embarquant les dimensions E, S et G vers une économie plus durable affectant nos portefeuilles⁵².

52. Les risques politiques, juridiques et de réputation (« greenwashing ») ne sont pas directement couverts ici.

ABN AMRO Investment Solutions a choisi de s'appuyer principalement sur Sustainalytics et ISS pour évaluer, suivre et surveiller l'exposition de ses portefeuilles au risque de transition, sur la base :

- Des scores de risque ESG globaux (cf. sous-section (i) ci-dessous) ;
- Des scores de controverse (cf. sous-section (ii) ci-dessous) ;
- De l'intensité carbone et autres métriques Carbone en complément (cf. sous-sections (iii) et (iv) ci-dessous).

Enfin, ABN AMRO Investment Solutions s'appuie aussi sur les analyses en fonction des objectifs de développement durable de l'ONU (cf. sous-section (v) ci-dessous).

Un monitoring mensuel est effectué par l'équipe de gestion des Risques d'investissement permettant de vérifier le comportement des portefeuilles par rapport à leurs indice de référence et dans le temps sur des budgets de risque définis.

Des travaux sont en cours pour compléter ces métriques par des métriques permettant la financiarisation des risques de transition affectant les fonds gérés par AAIS (impact financier – cf. sous-section (vi)).

– i. Scores globaux de risque ESG (Sustainalytics)

ABN AMRO Investment Solutions utilise le rating de risque ESG de Sustainalytics pour effectuer une analyse de portefeuille position par position, complétée par des analyses approfondies qui s'appuient sur d'autres sources d'information⁵³ si nécessaire.

Pour l'investissement dans des entreprises (investissement dans des « titres d'entreprises »), l'approche du risque ESG distingue les risques ESG gérables (risque géré et lacunes en matière de gestion) des risques ESG non gérables. Le rating du risque ESG est composé des risques ESG non gérés qui ont été identifiés comme des lacunes (lacunes en matière de gestion par rapport aux normes de la catégorie) et/ou comme des risques non gérables (en raison, par exemple, de la couverture des questions environnementales, sociales, des droits humains, de la lutte contre la corruption). Cette décomposition des risques rend le rating final plus réaliste et plus significatif du point de vue de la matérialité ESG (notamment par sa dimension prospective).

Pour les investissements offrant une exposition aux titres souverains (investissements dans des « titres d'État »), le rating du risque pays mesure le risque pour la prospérité et le développement économique à long terme d'un pays en évaluant sa richesse nationale et sa capacité à utiliser et à gérer cette richesse de manière efficace et durable.

53. Nos gestionnaires d'investissement externe peuvent utiliser d'autres fournisseurs. Lors du suivi du portefeuille, si les résultats sont divergents, une discussion peut être initiée entre AAIS, le gérant, l'entreprise et les fournisseurs afin de parvenir soit à une approbation définitive (consensus), une mesure d'engagement ou un désinvestissement.

Le rating mesure la richesse nationale composée du capital naturel et produit, du capital humain et du capital institutionnel, ainsi que la capacité d'un pays à utiliser et à gérer ces capitaux de manière efficace et durable, déterminée par ses performances ESG, ses tendances ESG et ses événements ESG. Le score cumulé comprend un score de richesse et un score de facteurs de risque ESG correspondant à ces deux composantes.

En termes d'échelle, les ratings s'échelonnent de 0 à 100 et distinguent cinq niveaux de risque : négligeable (<10), faible (entre 10 et 20), moyen (entre 20 et 30), élevé (entre 30 et 40) et sévère (>40). Il est à noter que plus le rating de risque ESG est bas, plus le niveau de risque ESG est faible et plus l'émetteur sera en mesure de gérer les questions de durabilité à l'avenir (et donc, plus l'incidence attendue des risques de durabilité sur la valorisation de l'entreprise sera faible).

La couverture des risques ESG des actifs d'ABN AMRO Investment Solutions augmente année après année pour atteindre des niveaux très satisfaisants à ce jour. Sustainalytics a développé des outils de reporting sur la plateforme dédiée et a renforcé ses équipes d'analystes afin de relever le défi de la collecte des nouvelles données requises par la réglementation SFDR (indicateurs d'incidence négative, Taxonomie, etc.).

– ii. Scores de controverse (Sustainalytics)

Les ratings ESG sont complétés par un score de controverse. Une controverse est liée à un événement qui entraîne une perception négative de l'entreprise, reflétant généralement son implication dans des évolutions sensibles d'un point de vue ESG. Les controverses jouent un rôle important dans le rating du risque ESG, le rendant plus réactif aux nouvelles informations. Les controverses sont également évaluées par des thèmes pertinents sur une échelle d'intensité allant de 0 (aucune) à 5 (sévère), et se classent en deux catégories :

- **Événement d'entreprise** : les événements spécifiques, affectant les émetteurs, sont perçus comme sérieux lorsqu'ils atteignent le niveau 4 et graves lorsqu'ils atteignent le niveau 5 (sur une échelle de 0 à 5) ;
- **Événement pays** : la recherche sur les événements pays a pour but d'informer les investisseurs sur les actions en cours dans les pays qui peuvent affecter la prospérité et le développement économique d'un pays et sa capacité à gérer sa richesse de manière efficace et durable. Il s'agit d'actes tels que des guerres, des troubles civils ou des phénomènes météorologiques extrêmes. Les événements peuvent également inclure des modèles d'événements tels qu'un crime violent à grande échelle. Il n'existe pas de calcul pour le score de controverse d'un pays.

De manière générale, ABN AMRO Investment Solutions suit cet indicateur dans la perspective d'éviter l'apparition de controverses graves dans les portefeuilles qu'elle gère afin d'éviter toute incidence financière négative résultant de la concrétisation des risques ESG, et définit, applique et contrôle les exclusions en place pour protéger les portefeuilles de tels risques.

– iii. Émissions carbone (Sustainalytics et ISS)

ABN AMRO Investment Solutions contrôle l'intensité des émissions carbone des portefeuilles qu'elle gère en calculant les émissions carbone des investissements qui la composent. La mesure des émissions de tout autre type de gaz à effet de serre est convertie en CO₂, réparti selon les 3 catégories d'émission (« scope ») définies par protocole sur les émissions carbone :

- **Scope 1** concerne les émissions directes liées à la combustion d'énergies fossiles, tels que le gaz, le pétrole, le charbon, etc. dans les processus détenus et exploités par les émetteurs ;
- **Scope 2** couvre les émissions indirectes liées à la consommation d'énergie (électricité, chaleur ou vapeur) nécessaire à la fabrication d'un produit ;
- **Scope 3** concerne les autres émissions indirectes, telles que l'extraction de matériaux achetés par l'entreprise pour fabriquer un produit ou les émissions liées au transport des employés et des clients qui achètent le produit.

Pour les émissions directes de gaz à effet de serre, ABN AMRO Investment Solutions allie l'utilisation des données sur le carbone de Sustainalytics (également disponibles via Morningstar : risque carbone, attribut « bas carbone ») et d'ISS (scénario climatique). Les données relatives aux émissions proviennent des rapports publiés par les entreprises (les données déclarées, qui sont utilisées de préférence) ou sont calculées sur la base de moyennes sectorielles et historiques (données estimées). Certaines divergences peuvent apparaître entre les deux fournisseurs en ce qui concerne les données (date de report, champs d'application et couverture) mais nous avons observé que celles-ci tendent à se réduire et que la qualité des données s'améliore notamment sur les scopes 1 et 2. Les émissions de scope 3 ne font pas consensus car les entreprises elles-mêmes ont du mal à les évaluer.



Tableau 11 – Scores par type d'actifs

Type d'encours	ESG risk score	Niveau de ESG risk	Taux de couverture ESG
Equities	19,4	Bas	99%
Corporate Bonds	19,8	Bas	93%

Source : AAIS et Sustainalytics

Tableau 12 – Scores ESG et intensité Carbone (scope 1 et 2) par secteur

Secteur	Encours millions €	ESG Risk Score	Taux de Couverture ESG %	Niveau ESG risk score	Intensité Carbone	Taux de Couverture IC
Consommation discrétionnaire	1 134	16,6	100,0%	Low	854	99,6%
Biens de consommation de base	849	23,8	99,8%	Medium	518	99,6%
Énergie	240	30,6	100,0%	High	3 548	96,5%
Finance	4 206	20,4	99,2%	Medium	96	93,5%
Santé	1 364	20,7	97,1%	Medium	89	99,1%
Industrie	1 569	19,6	99,4%	Low	2 741	96,6%
Technologies de l'information	2 933	16,4	100,0%	Low	68	99,5%
Matériaux	974	20,4	99,8%	Medium	1 087	99,4%
Immobilier	347	12,0	99,5%	Low	70	93,8%
Services de communication	486	19,9	100,0%	Low	96	96,7%
Services aux collectivités	687	21,0	98,3%	Medium	872	87,0%

Source : ABN AMRO Investment Solutions, et Sustainalytics et ISS

Tableau 13 – Scores ESG des fonds dont encours > 500 millions €

Nom du fonds	Encours €	Catégorie SFDR	Couverture ESG%	ESG Risk Score	Niveau ESG Risk
ABN AMRO Parnassus US ESG Equities	2 444 939 936	Art. 8	Corporate	18,6	Low
			Country	-	-
ABN AMRO Candriam ESG Treasury	1 087 378 903	Art. 8	Corporate	18,2	Low
			Country	12,8	Low
ABN AMRO Robeco Quant Duration Global Bonds	1 066 820 354	Art. 6	Corporate	29,9	Medium
			Country	11,3	Low
ABN AMRO Blackrock Euro Government ESG Bonds	1 022 942 069	Art. 8	Corporate	18,8	Low
			Country	13,6	Low
ABN AMRO ESG Profiefonds Matig Offensief	914 237 809	Art. 8	Corporate	19,2	Low
			Country	14,0	Low

ABN AMRO Portfolio Flexible Bonds	878 946 229	Art. 8	Corporate	23,3	Medium
			Country	26,6	Medium
ABN AMRO Global ESG Equities	792 637 902	Art. 8	Corporate	16,7	Low
			Country	-	-
ABN AMRO Candriam Emerging Markets ESG Bonds	763 289 232	Art. 8	Corporate	22,7	Medium
			Country	25,5	Medium
ABN AMRO Edentree European Sustainable Equities	699 625 999	Art. 9	Corporate	17,8	Low
			Country	-	-
ABN AMRO ESG Profiefonds Matig Defensief	651 022 336	Art. 8	Corporate	19,2	Low
			Country	14,0	Low
ABN AMRO BlueBay Euro Aggregate ESG Bonds	577 235 726	Art. 8	Corporate	20,4	Medium
			Country	13,4	Low
ABN AMRO Schroder Euro Corporate ESG Bonds	549 093 471	Art. 8	Corporate	12,5	Low
			Country	18,1	Low
ABN AMRO Candriam Global ESG High Yield Bonds	542 912 388	Art. 8	Corporate	12,6	Low
			Country	21,0	Medium
Total	11 991 082 353				

Source : AAIS et Sustainalytics

– iv. Analyse des risques liés à transition climatique vers un modèle économique bas carbone (« ISS Climate »)

A titre de complément, en cas de besoin d'analyse plus fine, la solution « ISS Climate » permet à ABN AMRO Investment Solutions d'évaluer et surveiller les risques climatiques. Cet outil possède des capacités d'analyse de scénarios permettant d'intégrer différents futurs possibles en examinant des résultats potentiels alternatifs le tout, basés sur des études scientifiques. Les investisseurs peuvent ainsi utiliser l'analyse de scénarios pour évaluer les risques et identifier les opportunités dans une série d'états futurs plausibles.

La solution « ISS Climate » est une solution de modélisation offrant différents angles d'analyse pour les portefeuilles (en termes de perspectives et d'approches), permettant :

- D'évaluer les risques de transition (une partie de ces risques de transition) et les risques physiques de nos portefeuilles liés au changement climatique ;
- De mieux comprendre l'alignement de nos portefeuilles avec, ou contribuant à, l'objectif d'un réchauffement inférieur à 1,5°C, et ce, afin de suivre puis de surveiller nos risques climatiques globaux ;
- De monétiser ces risques par une approche Value at Risk (VaR).

ABN AMRO Investment Solutions utilise les analyses produites par ISS qui comportent, entre autres, les volets suivants :

- Etude sur l'alignement du portefeuille ;
- Etude des objectifs Net Zéro ;
- Carbon Risk Rating du portefeuille.



S'agissant de l'alignement des portefeuilles

ISS produit une analyse de l'alignement du portefeuille en termes d'émissions carbone en utilisant les 3 scénarios suivants⁵⁴ :

- 1.** Net Zéro Emissions – NZE (ce scénario vise une augmentation maximale médiane de la température de +1,5°C) ;
- 2.** Announced Pledges Scenario - APS (le but de ce scénario est de montrer dans quelle mesure les ambitions et objectifs annoncés sont en ligne avec l'objectif zéro émissions nettes en 2050 incluant la zone Asie portant ainsi l'objectif d'augmentation de la température maximale médiane à +1,7°C) ;
- 3.** Stated Policies Scenario – STEPS (Ce scénario reflète toutes les politiques et ambitions qui ont été légiférées ou annoncées par les différents gouvernements au sujet du climat à travers le monde ce qui positionne le curseur d'objectif d'augmentation de température médiane au-dessus des + 2°C).

La trajectoire du portefeuille sera projetée sur une courbe accompagnée des 3 scénarios ci-dessus avec, en résultante, un calcul de l'augmentation implicite de la température. Il faut noter que les scénarios utilisés ainsi que les niveaux d'objectifs température cible peuvent évoluer.

54. Pour mieux comprendre ces scénarios : <https://www.iea.org/reports/global-energy-and-climate-model/understanding-gec-model-scenarios>



S'agissant de l'étude des objectifs Net Zéro

L'objectif de cette analyse est d'évaluer à quel point le portefeuille est prêt pour une transition Net Zéro 2050 ; l'étude porte sur la part du portefeuille investie dans des entreprises qui :

1. Ont en place des objectifs d'émissions carbone solides et vérifiés ;
2. Sont déjà alignées avec l'objectif Net Zéro ;
3. Ambitionnent d'étendre l'exploitation des énergies fossiles ;
4. Auraient des réserves potentielles de CO2.

CRR du portefeuille

La transition génère des risques mais aussi des opportunités identifiées comme les revenus d'activités vertes. ISS a élaboré le Portfolio Carbon Risk Rating (CRR) dont l'objectif est de fournir une analyse critique sur la façon dont les émetteurs du portefeuille sont préparés ou pas à la transition vers une économie bas carbone. ISS classe ainsi chaque émetteur sur une échelle de 0 à 100. Le portefeuille et son indice de référence seront distribués de la façon suivante :

1. Non couvert par ISS ;
2. Les retardataires ;
3. Dans la moyenne ;
4. Au-dessus de la moyenne ;
5. Les leaders.

A ce jour, ABN AMRO Investment Solutions n'exploite pas l'entièreté des données et résultats. Cependant, les rapports complets d'analyse sont générés et certains indicateurs clés sont relevés en cas de besoin.

Vous trouverez ci-dessous, un tableau synthétique reprenant des indicateurs climat que nous considérons comme les plus pertinents pour les fonds dont les encours étaient > 500 millions € à fin décembre 2023 :

Tableau 14 - Fonds dont encours > 500 € millions - indicateurs climat

Nom du fonds	Encours en €	Catégorie SFDR	Type	Intensité Carbone	Date jusqu'à laquelle le portefeuille reste compatible avec le scénario +1,5°C	Augmentation de la température jusqu'en 2050	Taux de couverture
ABN AMRO Parnassus US ESG Equities	2 444 939 936	Art. 8	Corporate	537,1	2050	+1,5°C	100,0%
			Sovereign	-	-	-	-
ABN AMRO Candriam ESG Treasury	1 087 378 903	Art. 8	Corporate	1 162,4	2050	+1,5°C	98,6%
			Sovereign	304,7	-	-	97,9%
ABN AMRO Robeco Quant Duration Global Bonds	1 066 820 354	Art. 6	Corporate	1 541,5	2050	+1,5°C	29,6%
			Sovereign	308,1	-	-	12,1%
ABN AMRO Blackrock Euro Government ESG Bonds	1 022 942 069	Art. 8	Corporate	284,6	2050	+1,5°C	86,9%
			Sovereign	284,6	-	-	98,4%
ABN AMRO ESG Profiefonds Matig Offensief	914 237 809	Art. 8	Corporate	1 176,6	2038	+2°C	96,2%
			Sovereign	300,2	-	-	95,9%
ABN AMRO Portfolio Flexible Bonds	878 946 229	Art. 8	Corporate	1 974,7	2023	+3,1°C	66,9%
			Sovereign	442,1	-	-	94,5%
ABN AMRO Global ESG Equities	792 637 902	Art. 8	Corporate	1 974,7	2050	+1,5°C	66,9%
			Sovereign	-	-	-	-
ABN AMRO Candriam Emerging Markets ESG Bonds	763 289 232	Art. 8	Corporate	1 299,0	2031	+1,7°C	83,4%
			Sovereign	378,4	-	-	91,9%
ABN AMRO Edentree European Sustainable Equities	699 625 999	Art. 9	Corporate	1 390,4	2050	+1,5°C	98,0%
			Sovereign	-	-	-	-
ABN AMRO ESG Profiefonds Matig Defensief	651 022 336	Art. 8	Corporate	1 176,6	2038	+2°C	96,2%
			Sovereign	300,2	-	-	95,9%
ABN AMRO BlueBay Euro Aggregate ESG Bonds	577 235 726	Art. 8	Corporate	1 257,8	2050	+1,5°C	96,6%
			Sovereign	292,9	-	-	96,4%
ABN AMRO Schroder Euro Corporate ESG Bonds	549 093 471	Art. 8	Corporate	1 080,4	2050	+1,5°C	95,8%
			Sovereign	301,3	-	-	76,4%
ABN AMRO Candriam Global ESG High Yield Bonds	542 912 388	Art. 8	Corporate	1 237,2	2023	+2,9°C	92,5%
			Sovereign	304,7	-	-	97,9%
Total	11 991 082 353						

Source : AAIS et ISS.

L'analyse de ces résultats doit être faite avec précaution car certains des taux de couverture affichés (notamment si inférieurs à 67%) pour les portefeuilles d'ABN AMRO Investment Solutions ne permettent pas toujours de tirer des conclusions de ces analyses.

A ce stade, ABN AMRO Investment Solutions n'a pas fixé d'objectifs climat d'alignement sauf pour certaines stratégies durables (Art.9), restant en phase d'observation. Néanmoins, ABN AMRO Investment Solutions travaille à l'agrégation de ces données afin d'avoir une vue d'ensemble sur tous ses portefeuilles, ce qui nécessite d'automatiser l'intégration de milliers de lignes dans ses systèmes.

– v. Une approche multi-dimensionnelle basée sur les Objectifs de Développement Durables

Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD ou plus communément connus sous l'acronyme de SDG) fournissent un cadre de pensée complémentaire utile pour suivre la performance ESG des portefeuilles. Les objectifs et les indicateurs clés de performance sous-jacents ont été détaillés au sein de différents groupes de travail de place et notamment par le Global Investment Impact Network (GIIN) via IRIS+ (catalogue de métriques)⁵⁵.

ABN AMRO Investment Solutions utilise l'outil développé par ISS pour évaluer dans quelle mesure les fonds d'investissement qu'elle gère ont un impact (positif et négatif) sur les ODD. Elle s'assure ensuite que ces investissements ne nuisent pas de manière significative à d'autres objectifs durables (principe « DNSH » : pas de préjudice significatif)⁵⁶ que ceux poursuivis par le portefeuille. L'outil « SDG Solutions Assessment », développé par ISS, mesure les incidences ESG positives et négatives des produits et services offerts par les entreprises. Il suit une approche thématique basée sur 15 objectifs de durabilité distincts, en utilisant les objectifs de développement durable des Nations unies comme cadre de référence. L'objectif de l'outil est d'évaluer dans quelle mesure les entreprises exploitent les opportunités existantes et émergentes pour contribuer à la réalisation des objectifs de durabilité mondiaux en proposant des produits et services innovants ayant une incidence positive dans la vie réelle.

L'outil applique une classification interne des produits et services en cinq catégories – en fonction de leur impact direct sur la réalisation des différents objectifs de durabilité : contribution significative, contribution limitée, aucune incidence, obstruction limitée et obstruction significative.

À ce jour, ABN AMRO Investment Solutions fournit à ses clients un rapport d'impact sur les ODD pour certains produits d'investissement relevant de l'article 9 (à dessein). ABN AMRO Investment Solutions explore les possibilités de l'outil pour évaluer si une exploitation systématique plus étendue peut être envisagée permettant une lecture plus globale des risques.

55. IRIS Catalogue of Metrics | IRIS+ System (thegiin.org)

56. Le principe DNSH évoqué plus haut vise à informer les investisseurs finaux sur la manière dont leur investissement ne nuit pas de manière significative aux autres objectifs environnementaux et sociaux. Le principe DNSH est un principe fondamental du règlement SFDR et de la réglementation sur la taxonomie, mais il possède un sens légèrement plus large dans le cadre du SFDR

– vi. Financiarisation du risque de transition : VaR de transition (ISS)

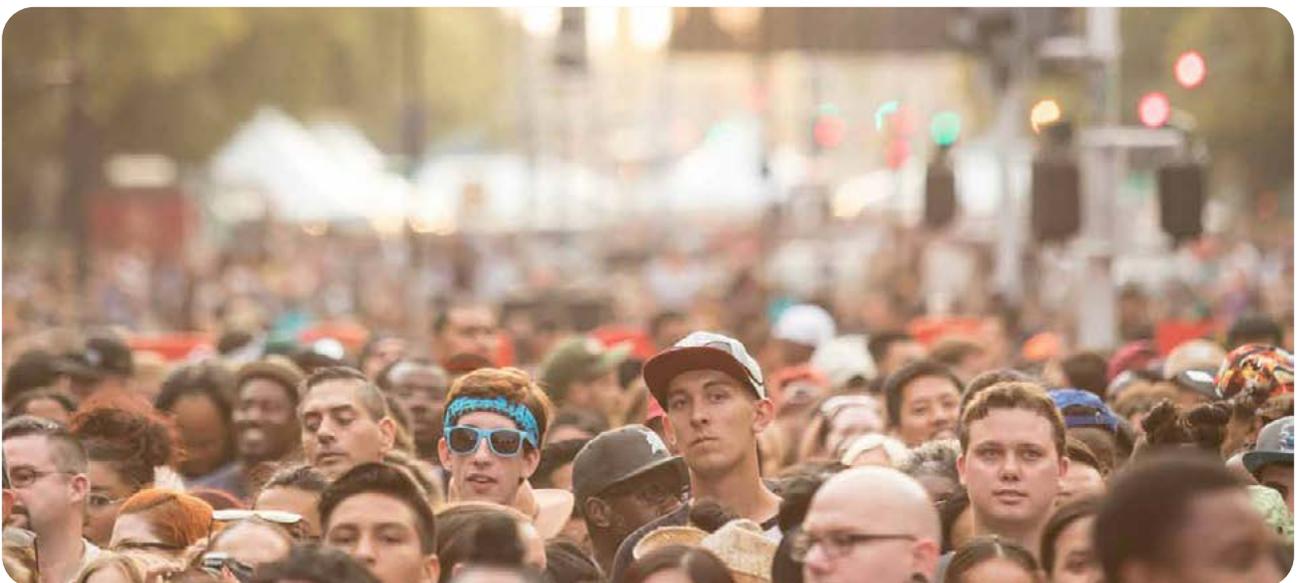
En l'état de sa veille marché, sur l'aspect du risque de transition, ABN AMRO Investment Solutions a notamment identifié la Climate Transition Value at Risk (TVaR) d'ISS comme une candidate pour permettre un suivi des impacts financiers potentiels sur les portefeuilles.

La TVaR est le coût pour se conformer au scénario NZE2050 tel que défini par l'IAE c'est à dire le chemin critique pour atteindre une émission nette zéro carbone à l'horizon 2050 tout en restant compatible avec une hausse des températures limitée à 1,5°C.

Ce scénario est utilisé pour définir une base d'évolution des émissions de gaz à effets de serre au fil du temps. La transformation en hypothèses de répartition par géographie et secteur, ainsi que les prix du carbone correspondants se fonde sur les travaux du NGFS (Network for Greening the Financial Sector), un réseau de banques centrales et d'autorités de supervision désireuses, sur une base volontaire, d'échanger leurs expériences, de partager les meilleures pratiques, de contribuer au développement de la gestion des risques liés à l'environnement et au climat dans le secteur financier, et de mobiliser la finance traditionnelle pour soutenir la transition vers une économie durable. Ce prix du carbone est ensuite utilisé dans le cadre d'un modèle financier propriétaire permettant d'actualiser les coûts opérationnels et les revenus des entreprises.

A noter que le modèle permet qu'une TVaR négative puisse être observée pour les entreprises qui connaîtraient des impacts financiers positifs, en saisissant des opportunités dans ce scénario de transition. Les entités dont la TVaR est positive devraient subir des pertes et, dans certains cas extrêmes, faire faillite si leur modèle d'affaire ne semble pas de nature à rendre possible cette transition.

ABN AMRO Investment Solutions collecte et suit les TVaR des portefeuilles de plus de 500 millions € à des fins d'étalonnage de cette métrique, et étudie les moyens de pouvoir piloter celle-ci plus finement, de façon à pouvoir relier ses évolutions au niveau des portefeuilles avec les actes de gestion et les évolutions des titres sous-jacents.





Evaluation du risque physique – Méthodologie ISS

D'après la Banque centrale européenne⁵⁷ « les risques physiques, lorsqu'ils se concrétisent, peuvent considérablement atténuer la valeur des garanties et des actifs. À mesure que le changement climatique progresse, le risque de pertes de valeur brutales dans les zones géographiques sensibles au risque climatique augmente. Cela peut entraîner l'atténuation de la valeur des garanties et des actifs pour un grand nombre d'institutions financières ».

L'exposition aux risques physiques est multiple et se traduit par une stabilité financière défaillante pour les émetteurs, qu'il s'agisse de pertes de valeur brutales ou plus continues, dues par exemple à des pertes de productivité causées par l'altération de facteurs environnementaux tels que l'augmentation de la température moyenne (par la modification du régime des pluies, les inondations, la diminution du rendement des cultures, la submersion marine, la déformation des sols, les incendies de forêts, etc.).

Pour permettre aux investisseurs d'évaluer leur exposition individuelle aux risques physiques par le biais de leurs investissements, ISS ESG réalise une évaluation de ces risques qui fournit aux investisseurs une perspective du risque cumulé du portefeuille. L'évaluation du risque physique d'ISS est basée sur les deux principales composantes influençant l'exposition au risque d'une entreprise, à savoir son profil d'exposition géographique et son profil de risque sectoriel. Le profil d'exposition au risque géographique d'un émetteur est issu de la répartition géographique de l'entreprise (risque opérationnel) et de l'exposition au risque physique des pays dans lesquels l'entreprise exerce son activité (risque de marché).

Le profil d'exposition aux risques sectoriels d'un émetteur est basé sur une analyse de la documentation existante et donne une indication, en fonction de l'activité du secteur, sur son exposition globale aux risques physiques, en faisant la distinction entre risques chroniques et aigus. L'analyse couvre l'exposition aux risques des actifs physiques que l'entreprise possède et exploite (usines et autres types d'actifs réels, par exemple). Les considérations relatives à la chaîne d'approvisionnement sont exclues de cette évaluation.

ISS fournit différents rapports en identifiant les investissements à risque du portefeuille et de son indice de référence (en % des encours) ainsi que les émetteurs dont les stratégies de gestion de ces risques semblent tenables. ISS attribue aussi un score de risque physique (de 0 à 100) et la ventilation du portefeuille en « risque élevé » versus « risque faible ».

57. https://www.ecb.europa.eu/pub/financial-stability/fsr/special/html/ecb.fsrart201905_1~47cf778cc1.en.html#toc1



ISS établit aussi une carte géographique détaillée de l'exposition du portefeuille aux risques physiques avec un projection en 2050 ainsi que l'exposition du portefeuille aux différents risques physiques liés au dérèglement climatique tels que Cyclones tropicaux, crues des fleuves et rivières, feux de forêts etc.

A ce stade, ABN AMRO Investment Solutions n'exploite pas encore ces données détaillées mais explore la PVaR, résultante de l'agrégation des risques climatiques physiques pour un portefeuille donné. En l'état de sa veille marché, sur l'aspect du risque de transition, ABN AMRO Investment Solutions a notamment identifié la Climate Transition Value at Risk (TVaR) d'ISS comme une candidate pour permettre un suivi des impacts financiers potentiels sur les portefeuilles.

La Climate Physical VaR (PVaR) est l'incidence négative subie par le portefeuille du fait du changement climatique dans un scénario de hausse des températures. L'augmentation des températures modifierait en effet le système climatique, avec une déformation des profils de risques des émetteurs du fait de phénomènes telles les inondations, les sécheresses ou les tempêtes (fréquence, impact). Le modèle proposé par ISS repose sur 2 scénarios : le RCP4.5 et le RCP8.5 qui permettent de définir la déformation de la sinistralité liée à 6 facteurs de risques (cyclones, feux de végétation, inondations fluviales, vagues de chaleur, sécheresses, submersion marine) :

- **RCP4.5 (stabilisation)** : Des politiques de réduction des émissions sont mises en place pour stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère d'ici la fin du siècle. Ce scénario prévoit une réduction modérée des émissions, conduisant à une stabilisation du forçage radiatif, prévoyant des hausses de températures de 1,7 à 3,2°C à horizon 2100 ;
- **RCP8.5 (Business as Usual)** : Aucune politique climatique significative n'est mise en œuvre, ce qui entraîne le maintien d'émissions élevées tout au long du 21e siècle. Il s'agit d'un scénario à fortes émissions de gaz à effet de serre, prévoyant des hausses de températures de 3,2 à 5,4°C à horizon 2100.

Cette déformation de la sinistralité s'apprécie essentiellement sur une maille géographique. Une superposition de modèles propriétaires ISS permet ensuite, pour chaque émetteur, d'évaluer un impact financier sur l'entreprise, via 3 canaux soit (i) revenus, (ii) coûts opérationnels et (iii) immobilisations ; cet impact est ensuite répercuté sur les titres du portefeuille.

Ci-après les métriques générées sur les fonds dont les actifs sont au-dessus de 500 millions € et à fin décembre 2023 :

Tableau 15 - Fonds dont encours > 500 € millions - TVaR et PVaR

Nom du fonds	Encours en €	Classification SFDR	TVaR (€ mln)	PVaR (€mln)
ABN AMRO Parnassus US ESG Equities	2 444 939 936	Art. 8	57,7	7,2
ABN AMRO Candriam ESG Treasury	1 087 378 903	Art. 8	7,4	2,6
ABN AMRO Robeco Quant Duration Global Bonds	1 066 820 354	Art. 6	0,0	n/a
ABNAMRO Blackrock Euro Government ESG Bonds	1 022 942 069	Art. 8	0,0	0,0
ABN AMRO ESG Profielfonds Matig Offensief	914 237 809	Art. 8	25,2	4,1
ABN AMRO Portfolio Flexible Bonds	878 946 229	Art. 8	82,9	11,5
ABN AMRO Global ESG Equities	792 637 902	Art. 8	11,4	2,9
ABN AMRO Candriam Emerging Markets ESG Bonds	763 289 232	Art. 8	55,1	8,1
ABN AMRO Edentree European Sustainable Equities	699 625 999	Art. 9	94,7	5,4
ABN AMRO ESG Profielfonds Matig Defensief	651 022 336	Art. 8	13,7	2,2
ABN AMRO BlueBay Euro Aggregate ESG Bonds	577 235 726	Art. 8	0,5	0,2
ABN AMRO Schroder Euro Corporate ESG Bonds	549 093 471	Art. 8	27,3	2,3
ABN AMRO Candriam Global ESG High Yield Bonds	542 912 388	Art. 8	85,2	3,2
Total	11 991 082 353			

Source : AAIS et ISS

4. CONTRÔLE DU RISQUE ESG

– i. Développement du dispositif de contrôle

Dans le cadre du développement de son dispositif de gestion des risques ESG, ABN AMRO Investment Solutions a poursuivi ses efforts de développement de l'identification, de la mesure et du contrôle des risques ESG.

Tout d'abord, ABN AMRO Investment Solutions a complètement revu la cartographie des risques, tant au niveau de l'entité que des portefeuilles gérés, en veillant d'y maintenir et renforcer la clarté de l'intégration des risques ESG.

ABN AMRO Investment Solutions a de plus mené à terme l'industrialisation de sa plateforme opérationnelle de contrôle, socle d'un dispositif permettant le traitement à l'échelle de l'ensemble

des portefeuilles sur une variété plus large d'indicateurs. ABN AMRO Investment Solutions a ainsi migré, au premier semestre 2023, sa plateforme de contrôle des risques vers la solution ©Aladdin permettant de disposer d'une plateforme à l'état de l'art pour la mesure des risques financiers sur les portefeuilles. L'ensemble des contrôles de risques existants a été migré vers cette nouvelle plateforme. L'adjonction d'une solution de Data Management, lancée en 2022 et dont la montée en charge s'est poursuivie sur 2023, fournit un environnement de contrôle intégré, de niveau industriel, en mesure de s'appuyer sur l'ensemble des données de l'entreprise.

Cet environnement est notamment mis à profit pour augmenter l'industrialisation de la réalisation des contrôles sur le respect des aspects ESG des politiques d'investissement des fonds gérés par ABN AMRO Investment Solutions, dont la mise en œuvre s'est étendue sur 2023 (taux d'achèvement de 75%) et se poursuivra sur 2024.

Sur les métriques de risques portant spécifiquement sur les aspects ESG, ABN AMRO Investment Solutions a poursuivi ses travaux sur la collecte, l'analyse et l'expérimentation des données PVaR et TVaR fournie par la source ISS (cf. supra), en mettant l'accent (i) sur la mécanisation de la collecte ainsi que sur (ii) l'étude et la compréhension du modèle, au vu de la nouveauté et de la complexité dudit modèle, de sa nature propriétaire et de l'hétérogénéité de la littérature et des travaux scientifiques et de marché disponibles sur le sujet. ABN AMRO Investment Solutions a continué ses travaux d'étalonnage de ces nouvelles métriques pour en permettre une meilleure compréhension et maîtrise, préalable indispensable à leur déploiement dans le cadre de contrôles, et à leur utilisation pour définir, le cas échéant, des budgets de risques. L'objectif est de pouvoir accompagner ces métriques par les analyses des contributions, ainsi que la construction d'un historique des évolutions, de façon à pouvoir rendre actionnables ces mesures. Ces travaux se sont accompagnés de (i) la poursuite de la veille marché initiée sur les exercices précédents, de (ii) l'exploration des possibilités alternatives ou additionnelles permettant d'affiner les mesures d'impacts et de (iii) la détermination des impacts financiers des facteurs de risques ESG sur les portefeuilles, le tout dans un contexte de maturation progressive du marché des fournisseurs de données.

Enfin, sur les autres aspects (biodiversité et pilier « S »), ABN AMRO Investment Solutions poursuit sa veille du marché pour identifier les métriques les plus pertinentes. Sur l'aspect biodiversité notamment, ces efforts sont conduits en collaboration avec les équipes de ABN AMRO Bank N.V., dans le cadre de la définition de la politique Groupe sur le sujet.

– ii. Suivi des métriques et contrôle des budgets de risque

Tout au long de 2023, ABN AMRO Investment Solutions a suivi et contrôlé le risque ESG porté par les investissements qu'elle gère au moyen des indicateurs décrit ci-dessus. Ces contrôles n'ont pas levé d'anomalies significatives, et ont notamment permis de vérifier de façon récurrente qu'aucun fonds Art.8 ou Art.9 n'a eu une notation globale ESG moins favorable que celle de son indice de référence sur l'année 2023.



09

Démarche d'amélioration et mesures correctives

1. Comment améliorer l'évaluation du risque de durabilité
2. Nos ambitions en matière de durabilité

1. COMMENT AMÉLIORER L'ÉVALUATION DU RISQUE DE DURABILITÉ

En l'état actuel des choses, avec un marché des données ESG en pleine expansion, avec des normes et des pratiques qui émergent et évoluent rapidement, ABN AMRO Investment Solutions a choisi d'adopter une approche itérative pour développer son cadre de gestion du risque de durabilité, en expérimentant et en mettant en œuvre son cadre de contrôle du risque sur la base des solutions existantes, tout en maintenant une veille active pour détecter toute nouvelle tendance ou solution qui émergerait. Sur cette base, ABN AMRO Investment Solutions se concentre sur :

- L'identification, et l'analyse des facteurs de risque ESG ayant une incidence potentielle sur la valorisation et les risques des portefeuilles, avant de développer à terme la capacité d'évaluer ces incidences financières ;
- L'affinement et la robustesse qui passent par l'élargissement des sources d'information des indicateurs ESG d'évaluation des incidences que nous contrôlons, de façon à améliorer leur fiabilité.



Parmi les nouveaux indicateurs en cours d'intégration dans le suivi des risques de durabilité, ABN AMRO Investment Solutions donne la priorité aux indicateurs suivants, qui devraient être mis en œuvre en 2024/2025 :

- **Principal Adverse Impact « PAI » (principales incidences négatives)** : comme mentionné ci-dessus, ces indicateurs, requis par le règlement SFDR et décrits par la déclaration et les politiques d'ABN AMRO Investment Solutions, doivent refléter l'incidence négative que les investissements peuvent avoir sur l'environnement et la société. Nous calculons ces indicateurs au niveau de l'entité et de certains fonds. Cependant, nous continuons à collecter les données et à les regrouper dans le cadre des travaux menés sur l'établissement de rapports périodiques au niveau des fonds, et à les intégrer dans le suivi des portefeuilles de façon trimestrielle. Par ailleurs, nous travaillons à l'exploitation des résultats obtenus par notre équipe de recherche quantitative sur l'étude des PAIs afin d'affiner notre approche sur leur prise en compte dans les stratégies des fonds (notamment les Art.9) le tout dans une approche commune avec le groupe ABN AMRO Bank N.V.;

- **Alignement sur la taxonomie de l'UE** : ces indicateurs reflètent l'exposition des fonds aux secteurs susceptibles de soutenir efficacement la transition durable de l'économie européenne ;
- **Indicateurs liés au risque de perte de la biodiversité** : étudier quels indicateurs spécifiques pourraient s'avérer pertinents.

En parallèle, dans une optique de redimensionnement et de fiabilisation de ses processus de gestion du risque de durabilité, ABN AMRO Investment Solutions industrialise le fonctionnement de ses contrôles dans le cadre i) de la mise en œuvre de sa nouvelle plateforme opérationnelle et ii) de l'intégration de plus en plus systématique et automatisée des données de ses portefeuilles dans des solutions tierces (ISS par exemple), avec un déploiement progressif des contrôles industrialisés initié en 2022. Par la suite, en lien avec l'émergence des modèles et des pratiques de marché, ABN AMRO Investment Solutions envisage de faire évoluer ses modèles vers un niveau de détail plus important et une orientation plus financière.

2. NOS AMBITIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

En plus de l'amélioration du suivi des risques de durabilité, afin d'accompagner nos ambitions en matière de durabilité, nous maintenons et poursuivons les objectifs que nous avons fixé dans le rapport précédent, à savoir :

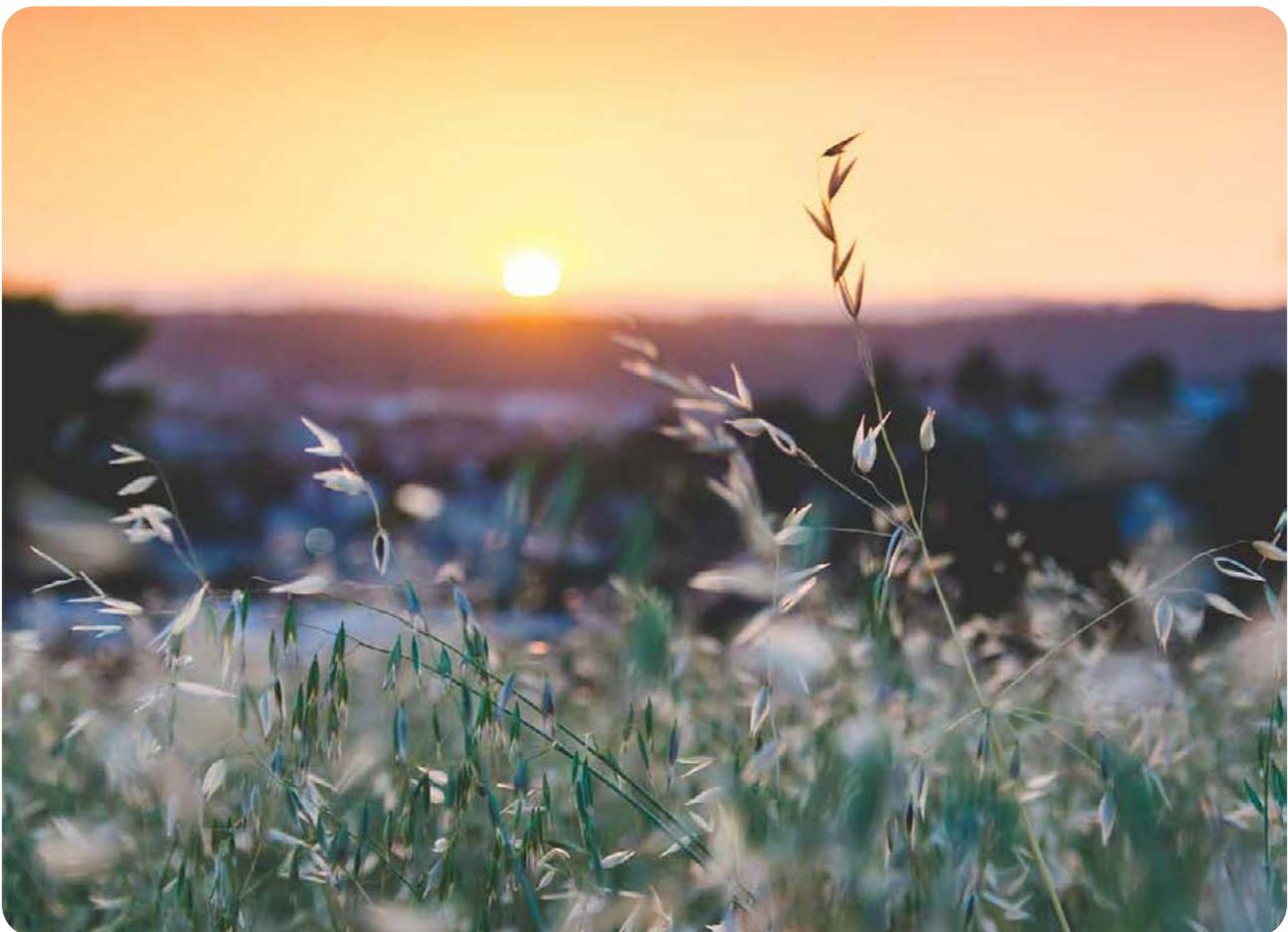
A court terme (2024/2025) : mettre à jour régulièrement notre politique d'investissement durable (et autres documents relatifs) pour mieux refléter les attendus de nos parties prenantes et les développements réglementaires, de mieux formaliser les enjeux ESG dans notre politique de rémunération, de renforcer l'équipe ESG en termes de compétences, de ressources humaines et techniques, de finaliser notre feuille de route vers la neutralité carbone, de personnaliser et mettre en œuvre une politique RSE dédiée, d'industrialiser la production de nos rapports ESG, de donner accès à nos clients à toutes nos statistiques de vote en ligne, de renforcer la compréhension des sujets liés à la durabilité (par exemple liés au changement climatique et à la préservation de la biodiversité) et continuer à développer les compétences d'ABN AMRO Investment Solutions dans ce domaine.

Ce que nous avons réalisé en 2023 : la formalisation des objectifs ESG et/ou durables de chacun de nos fonds avec les indicateurs quantitatifs et qualitatifs associés (dans les annexes RTS des fonds), la mise à jour de notre politique d'exclusion et sa publication sous un format plus pédagogique, l'aboutissement de la réflexion sur l'ajout d'indicateurs de performance ESG dans la politique de rémunération, la finalisation des travaux préparatoires sur notre politique RSE et sa rédaction, la mise en place de groupes de travail dédiés à l'implémentation des données ESG dans les nouveaux systèmes internes et l'implémentation de 75% du plan de contrôle prévu, le déploiement de formations dédiées internes sur les rapports SFDR, la publication du rapport de PAIs au niveau de l'entité ABN AMRO Investment Solutions (sur une base de volontariat). Nous avons aussi déposé notre candidature auprès de NZAMi courant octobre 2023 engageant ainsi ABN AMRO Investment Solutions sur la voie du Net Zéro 2050.

Ce que nous devons finaliser : le plan d'implémentation de notre politique RSE et la publication du document, finir l'implémentation de façon automatisée des contrôles ESG (en l'état actuel de la réglementation), formuler notre engagement initial auprès de NZAMi fin 2024 dans le prolongement de notre candidature déposée en octobre 2023.

A moyen terme (2025/2026) : fluidifier les échanges d'information directement avec nos gestionnaires d'investissement externes sur les questions ESG afin d'obtenir des réactions rapides et rendre plus efficaces nos échanges sur la veille des sujets ESG, mettre à la disposition de nos clients des rapports ESG pédagogiques, inclure l'objectif climatique dans notre politique de vote (« Say on Climate »), être davantage proactif en se coalisant avec d'autres actionnaires pour déposer des résolutions conjointes en AG, lancer des fonds climat, adopter des indices de référence ESG/climat (si cela s'avère pertinent pour certaines stratégies), développer et mieux articuler nos politiques de vote et d'engagement afin de démultiplier notre impact sur les entreprises.

Ce que nous avons déjà réalisé en 2023 : nous avons formalisé des objectifs climat pour certains fonds durables de notre gamme, et nous avons lancé une étude sur les indices de référence ESG et climat (études des possibles et des VaR associées). Nous avons sélectionné un consultant spécialisé en implémentation de stratégie climat pour accompagner ABN AMRO Investment Solutions dans la formalisation et le déploiement de ses ambitions climat.



ABN AMRO Investment Solutions - AAIS

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital social de 4 324 048 euros

Enregistrée auprès du RCS Paris sous le numéro 410 204 390

Siège social : 119 – 121 Boulevard Haussmann, 75008 Paris, France

Approuvé par l'AMF en date du 20/09/1999, en tant que société de gestion de portefeuille sous le numéro d'enregistrement GP99-27

www.abnamroinvestmentsolutions.com

